Ah ! si vous aviez ..... une PEUGEOT

MAISON EUGÈNE GERMAIN
AIX-EN-PROVENCE

Levures Sélectionnées

55e Année. T. 109. — N° 7 Dimanche 13 Février 1938

LE

PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

Fondateurs : L. DEGRULLY et V. VERMOREL

Anciens Directeurs : L. DEGRULLY et L. REVAZ

Publié sous la direction de :

P. DEGRULLY

Professeur à l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier
Propriétaire-viticulteur

Emm. DEGRULLY, Ingénieur agricole, Secrétaire de la Rédaction

Avec le concours de Professeurs de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier
de Directeurs des Services agricoles
de Professeurs d'Agriculture, de Directeurs de Stations viticoles et œnologiques
d'un grand nombre d'Agriculteurs et de Viticulteurs

Le Progrès Agricole paraît tous les Dimanches
et forme par an 2 forts volumes
illustrés de nombreuses gravures en noir et de planches en couleurs

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France : Un an, **45 francs** — Pays étrangers, **100 francs**

Le Numéro : 1 franc

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction, les demandes de renseignements, les échantillons, les Abonnements et les Annonces

AU DIRECTEUR DU PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

1 *bis*, rue de Verdun, à MONTPELLIER

Chèques Postaux 786 Montpellier Téléphone : 41-47 (2 lignes)

Reproduction interdite

L'Engrais "MACROGÈNE" est la fumure idéale de la Vigne
-: Rendements très augmentés, parfois doublés :-
MAISON EUGÈNE GERMAIN - AIX-EN-PROVENCE

Reg. Com. Aix 65-57

SPÉCIALITÉS ŒNOLOGIQUES
pour Traitements Préventifs et Licites des
Maladies des Vins
Reg, Com. 65-87

Examen gratuit des Échantillons de VIN
MAISON EUGÈNE GERMAIN
Sylvain GERMAIN, successeur
Ingénieur chimiste - Licencié ès sciences
Expert près les Tribunaux
AIX-EN-PROVENCE

L'HUMUS SORBEX

-: SES PRINCIPALES ACTIONS :-

Le rôle de la Tourbe HUMUS SORBEX paraît complexe si, dons la pratique, on ne se rend pas compte de tous les avantages résultant de cet élément essentiel.

L'HUMUS SORBEX ameublit les terres fortes et donne du corps aux terres légères.

L'HUMUS SORBEX est un véritable liant organique, ayant la plus heureuse influence sur les sols légers et compacts.

L'HUMUS SORBEX favorise le passage des rayons solaires et procure le réchauffement nécessaire du sol.

L'HUMUS SORBEX retient fortement l'humidité, car il agit comme une véritable éponge, facilite l'aération du sol et accélère la végétation.

L'HUMUS SORBEX est un agent fixateur des engrais potassiques et ammoniacaux. Il leur évite d'être entraînés rapidement dans le sous-sol.

L'HUMUS SORBEX transforme les engrais, en présence du calcaire, en carbonate de potasse ou d'ammoniaque, se trouvant fixés sous forme d'Humate.

L'HUMUS SORBEX procure du carbone aux plantes, car il en contient 50 à 55 o/o.

C'est en combinant des doses convenables d'HUMUS SORBEX avec des engrais minéraux (Azote, Acide phosphorique, Potasse), que l'on entretient et augmente la production du sol.

La culture aux engrais minéraux, sans adjonction d'HUMUS entraînerait inévitablement la réduction du rendement et provoquerait même l'impossibilité de continuer à cultiver.

SORBEX est une parfaite litière qui absorbe le purin.

L'HUMUS SORBEX est la matière première indispensable à la composition d'une Fumure.

Demandez la Notice Détaillée, 16, Quai de la Mégisserie - PARIS

L'ENGRAIS ENTIÈREMENT VÉGÉTAL

3 TROISEPT 7

" SORBEX "

Azote et Potasse des Vinasses de Mélasse concentrées
et absorbées avec la Tourbe Humus Sorbex

-: 80 kilos Vinasses — 20 kilos Tourbe Sorbex :-

Soit 100 kilos d'élément végétal sans aucune addition de matière inerte

Ainsi "TROISEPT" est à la fois ENGRAIS, HUMUS, FERMENT

NOTICE DÉTAILLÉE

SORBEX, 16, Quai de la Mégisserie -- PARIS (1er)

VITICULTEURS

employez

l'HIVER contre

La Fumagine de la Vigne

LE DERHIVER

(**Marque déposée**)

Dosage garanti :
70 o/o d'Huile rectifiée de goudron de pin sélectionné.
30 o/o d'Emulsifiant insecticide.

Emulsion d'hiver d'huile rectifiée de goudron de pin sélectionné **entièrement soluble à l'eau froide.**

Produit : Insecticide - Anticryptogamique
Mouillant
Pénétrant
Etalant
Adhérent

Les Dèrivés Résiniques et Terpéniques S.A.

Boîte postale n° 1 — **DAX** (Landes)

— R. C. Dax n° 4743 —

PERA FRERES

FLORENSAC (Hérault)

FRANCE

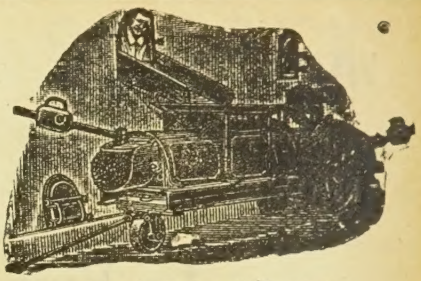

Déposée France et Etranger

Sulfateuse à grand travail

NOUVELLE CRÉATION — Breveté S.G.D.G.

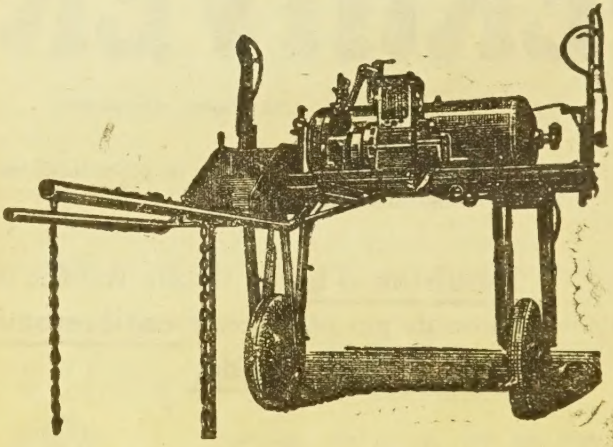

AIR COMPRIMÉ

—

Sans bouteilles

—

Pression constante

—

Réglable à volonté

—

Aucune avarie n'est possible quelles que soient les omissions ou erreurs du conducteur.

Aucune possibilité de passage de liquide au compresseur.

Compresseur d'air, moteur et sulfateuse sont livrés avec garantie de 3 ans comme tous les appareils de notre fabrication.

Toutes pièces constituant notre appareil sont démontables et interchangeables.

SOCIÉTÉ DE PRODUITS CHIMIQUES INDUSTRIELS & VITICOLES

SIÈGE SOCIAL A PARIS

USINE A BEAUCAIRE

Direction Technique agricole
1, rue Collot
MONTPELLIER
Téléph. : 22-73

Usine à
BEAUCAIRE
(Gard)
Téléph. 61

Engrais pour toutes cultures
Dosages et origines
des matières premières
garanties

ENGRAIS VITAM

Le SEUL assurant une NOURRITURE RATIONNELLE et INTENSIVE de la plante, à base de produits FERTILISANTS de PREMIÈRE VALEUR et d'AGENTS CATALYSEURS.

ENGRAIS SPÉCIAL contre

La BRUNISSURE de la Vigne

Fabrications d'engrais garantis suivant formules

Notice et renseignements sur demande

S'adresser aux agents locaux ou directement à Beaucaire (Gard) ou à M. P. BALLARD
Directeur Technique de la S. P. C. I. V., 1, rue Collot, Montpellier.

Contre **LA PYRALE**

et l'**ESCA**

Vous emploierez certainement le

PYRALIVORE DESFLASSIEUX

avec le **JET PINCEAU PYRALIVORE**

Breveté S.G.D.G.

dont vous pouvez **DECUPLER** les effets insecticides en l'additionnant de 50 grammes de

SULFOTERPEN D.X.

par 100 litres de solution

Vous augmenterez ainsi considérablement le pouvoir mouillant et pénétrant du

Pyralivore Desflassieux

Pour tous renseignements, s'adresser à :

Société Anonyme des Produits Chimiques et Engrais de Bram

26, Rue Coste-Reboulh, à CARCASSONNE - Tél. 2-06

PRODUCTEURS DIRECTS NOUVEAUX DE

SEIBEL

Produisent économiquement des vins de qualité

Lors du dernier Concours de Dégustation de Mâcon, tandis que le vin témoin provenant d'un cru moyen du Beaujolais était noté 15, des vins faits avec des SEIBEL ; 9110 - 13666 - 7053 - 8745 - 10096 - 10878 et 7052 obtenaient respectivement les notes : 14 - 16 - 16 - 16 - 17 - 18 et 19.

Pour tous renseignements, notice et prix-courant, s'adresser à :

M. SEIBEL { à **AUBENAS** (Ardèche) *ou à* **MONTBOUCHER-s/-JABRON** (Drôme)

PÉPINIÈRES RÉPUTÉES (FONDÉES EN 1780)

Charles CAILLÉ Aîné

105, Rue du Général Buat, 105

NANTES (Loire-Inférieure)

Téléphone : 121 59 — **Catalogues franco aussitôt demande**

Par leur énorme production, les **Pépinières Charles CAILLÉ aîné**, peuvent offrir à des prix imbattables : Arbres fruitiers, formés en plein rapport, Peupliers suisses, 200 variétés de fraisiers, Camélias, Rosiers, Cactées, Mimosas, Hortensias, Lilas doubles, Rhododendrons, Azalées, Kakis, Lagestremias, plantes d'appartements, tous les arbres et arbustes donnant des fleurs.

Catalogues. — 10 notices supplémentaires dont une contenant la série avantageuse de nos cent colis postaux réclame, franco port et emballage, toute France continentale.

GARNIER & Cie A REDON

ILLE-&-VILAINE

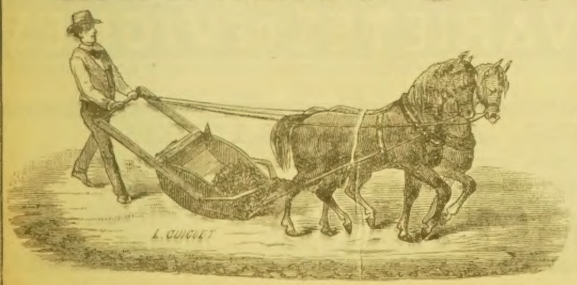

PELLE à CHEVAL

culbutante

automatique

Demandez catalogue

CARBONATE DE SOUDE

Les bouillies au Carbonate de Soude SOLVAY sont d'une adhérence parfaite

SOLVAY

VITICULTEURS !

ADOPTEZ les créations " RICHTER "

R. 99 LE SPLENDIDE PORTE-GREFFE
Puissant et rustique - Résistant au calcaire
Triomphant de la sécheresse - Régulièrement fructifère

R. 110. R. 31 Sujets également remarquables.
Tous à sang de Rupestris et de Berlandieri

PEPINIERES RICHTER

BÉZIERS - MONTPELLIER - AIX-EN-PROVENCE

ESSAYEZ les nouveaux cépages

CARALICANTE GROS TEINTURIER
issu du Carignan et de l'Alicante-Bouschet
puissant — fructifère — durable

Domine tous les cépages teinturiers actuels par l'intense coloration et la qualité supérieure de son vin

ALICARIGNAN Très productif, très rustique, couleur double de celle du Carignan

TOUTES VARIÉTÉS DE VIGNES

VIGNES AMERICAINES

:: Pépinières de Plants greffés — Racinés — Boutures ::

Pépinières d'Arbres fruitiers - Pêchers - Pommiers - Poiriers etc...

MAISON GALHAUD ST-ÉMILION (GIRONDE)

L'engrais super-complet

le Fruidor

ORGANIQUE, CHIMIQUE, DÉSINFECTANT
CATALYTIQUE ET INSECTIFUGE

N'agit pas en coup de fouet
C'est l'aliment complet le plus actif et le fortifiant le plus puissant de la vigne
Il apporte tous les éléments de richesse. Il convient à tous les sols et procure
les plus abondantes récoltes de qualité.

Engrais LETELLIER - 9, Rue Colin - Montpellier

BERTON & SICARD - AVIGNON

Succursales : APT - CARPENTRAS - CAVAILLON - PONT-St-ESPRIT

Piquets L, T et Fils galvanisés à vigne

—««— Notice sur demande —»»—

C. COQ & Cie

AIX-EN-PROVENCE

Maison fondée en 1816 par D. COQ

Les principaux progrès réalisés dans les installations mécaniques de Caves sont dûs à notre Maison.

En 1900. — Création de la porte de cuve à charnières, devenue classique.

En 1902. — Création des pressoirs à vis à *claies multiples et mobiles.*

En 1904. — Création de pompes à vendange égrappée simplifiant les installations et permettant de remplacer les chaînes à godets et transporteurs, par de simples tuyaux desservant les cuves.

En 1909. — Création des premiers pressoirs hydrauliques à vin.

En 1924. — Création du « FOULOGRAPPE », le premier appareil à piston pour le transport de la vendange *non égrappée* dans les cuves.

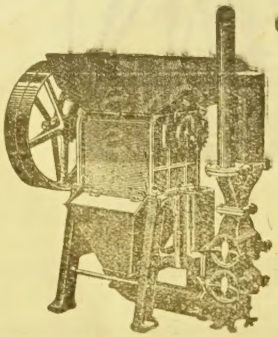

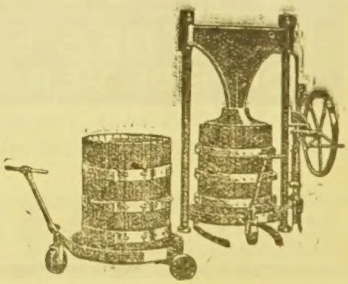

Le matériel de vinification COQ reste à la tête du Progrès

Agence de BÉZIERS : 33, Avenue du Maréchal-Foch

POUR TOUS TERRAINS

L'ENGRAIS QUI CONVIENT

EST TOUJOURS PRÊT A

SAINT-GOBAIN

Compagnie de SAINT-GOBAIN

1, Place des Saussaies — Paris (8e)

Viticulteurs-Propriétaires !

Plus de soufrages, plus de sulfatages onéreux qui ruinent votre budget

Assurez vos récoltes en remplaçant vos Viniferas par les nouveaux hybrides sélectionnés qui seuls vous donneront la couleur et l'alcool qui vous manque, en vous laissant chaque année un bénéfice raisonnable.

Si vous manquez de couleur :

Plantez SEIBEL 8357, le plus gros teinturier connu à ce jour

Son pouvoir colorant d'un beau rouge vif et non bleuâtre est au moins dix fois supérieur aux plus gros teinturiers connus à ce jour.

D'une vigueur extraordinaire, peut se planter direct pour remplacement ou greffés sur tous les porte-greffes usuels Lot : 3309, 161-49, etc...

Indemne sans traitements — Echantillons de vin sur demande

Si vous manquez d'alcool :

Plantez SEIBEL 11.803 greffés.

Raisins et grains de l'Aramon, mais avec 12° à 14° d'alcool.

Ainsi que d'autres variétés très intéressantes tel que : **2007 — 4643 — 5455 — 6905 — 7053 — 8357 — 8745 — 8916 — 10096**, etc., greffés, racines et boutures.

Ainsi que les nouveaux **SEYVE-VILLARD 12-417 12-426**, etc...

Demandez renseignements et prix courant envoyé franco à :

M. Jean MALOD

Viticulteur-Pépiniériste

MONTELIMAR (Drôme) — *Maison de confiance*

Pépinières sous le contrôle du Service phytopathologique

Télégrammes : MALOVIGNES-MONTÉLIMAR — Téléphone : 2-57.

Arbres sains, fruits meilleurs !

Détruisez les germes des maladies cryptogamiques,

Tuez les œufs et les insectes hivernants,

Débarrassez vos arbres des mousses et des lichens,

en ajoutant à la BOUILLIE BORDELAISE le

JACKYL-HIVER

(HUILE BLANCHE EMULSIONNABLE)

fait adhérer la bouillie
et pénètre sous les écorces

-: NE BRULE PAS,
N'INTOXIQUE PAS. :-

C'est une spécialité de

La LITTORALE - BEZIERS

55e Année. — N° 7 13 Février 1938

LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

SOMMAIRE

G. Bènes. — Chronique. — L'Economie dirigée 153
P. D. — Dans la Légion d'honneur 159
H. Mattras. — Méthodes modernes de défense des vergers contre la gelée 160
P. Boischot. — La rose à parfum 162
Gaston Chevalier. — L'alimentation du bétail et les fumures 165
J. Vercier. — Le pêcher. Sa culture 167
Questions diverses. — Silos à fourrages en bois. — Le maïs générateur d'alcool et de pâte à papier. — Le sucre contre les champignons vénéneux. — L'oxyde de fer et la chlorose 169
Partie officielle. — Prime à l'oléiculture 174
Informations et Communications de Sociétés agricoles. — A la Commission de coordination. — IIe journée de la défense sanitaire des végétaux. — Légion d'honneur 173
Bulletin commercial. — Observations météorologiques.

CHRONIQUE

L'ÉCONOMIE DIRIGÉE

Les deux méthodes (*Suite à un peu de sagesse*).

Depuis deux ans l'agriculture vit sous le régime de l'Economie dirigée en ce qui concerne ses deux productions les plus importantes : le blé, le vin.

Deux méthodes sont en action :

Le Statut viticole pour le vin, l'Office pour le blé.

La première n'a pu donner son plein effet pour les raisons que nous étudions plus loin. La deuxième joue à plein.

Malgré ce, d'ores et déjà la première se révèle de beaucoup supérieure à la seconde.

Le statut viticole laisse une liberté relative aux trois parties : producteur, consommateur, commerçant dans le cadre du prix social et de l'échelonnement, n'exige pas d'employés, se montre souple, économe, tout à fait en harmonie avec le tempérament français.

L'Office du blé : Institution d'Etat malgré son titre d'interprofessionnel, est beaucoup trop rigide, exige le concours de nombreux fonctionnaires dont les traitements élevés grèvent les budgets, là où devrait régner la plus stricte économie.

Il est surtout atteint d'une tare congénitale : la mauvaise méthode d'établissement du prix.

Que viennent faire dans son Conseil les représentants du Commerce et du Consommateur ?

Est-ce que l'on accorde voix délibérative aux agriculteurs dans la fixation du prix de revient et de vente : d'une charrue, d'une ferrure de cheval, d'un tracteur, des engrais et en général de tous les produits indispensables à l'agriculture.

Et cependant ! !

Il est indéniable que Commerce et Consommation ne sont nullement qualifiés pour établir le prix du blé ; le seraient-ils, leurs intérêts étant de le fixer le plus bas possible, ils ont en permanence l'occasion de se montrer injustes envers l'agriculture ; aussi, l'inévitable s'est-il produit.

Voici deux ans que fonctionne l'Office et son Conseil n'a jamais pu établir le prix social. Comme en l'occurrence, ce soin est dévolu aux bureaux du ministère de l'Agriculture, les doléances s'élèvent de toute la culture.

Mauvaise affaire lorsque les ministres responsables sont obligés, pour convaincre les intéressés, de défendre leur œuvre avec des arguments qui portent à faux. « Producteurs ne soyez pas exigeants, si le blé est trop cher, on mangera moins de pain ».

Un ministre a-t-il jamais tenu un pareil langage aux ouvriers des villes, aux commerçants, aux industriels, aux fonctionnaires ? « Ne soyez pas trop exigeants, travaillez davantage pour que le laboureur de nos campagnes ne paie pas trop cher ce dont il a besoin ».

D'ailleurs, tous ces discours importent peu, ce qui compte est la question suivante : *oui* ou *non* le prix du blé permet-il au producteur de vivre honorablement ? Correspond-t-il au prix social ?

Non répond la culture à *l'unanimité*, et cela juge l'œuvre. Médiocre spécimen des Offices... à *venir ?*

Entre les deux méthodes, l'Economie dirigée accorde ses préférences au Statut viticole.

L'étranger a déjà pris position ; de tous les pays parviennent des demandes de renseignements. Les bureaux de l'Office du blé sont beaucoup moins encombrés par ces sortes de demandes.

La preuve principale de la souplesse du Statut viticole et de la rigidité de l'Office du blé, donc de leur grande différence, réside surtout dans le prix.

L'Office du blé fixe son prix pour toute l'année avec seulement des majorations mensuelles insuffisantes pour compenser les déchets, encore moins récupérer l'intérêt du capital. En outre, cette fixation se fait à une époque de l'année où l'on n'a que des *impressions* sur la valeur de la récolte et non des *certitudes,* les battages se poursuivant pendant plusieurs mois sur la campagne en cours.

Le Statut viticole, beaucoup plus prudent, partant plus sage, ne fixe qu'un prix de base pour la première tranche en attendant que soient connues les disponibilités de la campagne. Les chiffres connus fin décembre, la Commission interministérielle se réunit et table alors sur des *certitudes.* Néanmoins, il ne fixe pas un prix irrévocable, mais seulement minimum devant servir de base à la libération de la tranche suivante, sans engagement sur celui de la prochaine, ce qui lui permet de suivre toutes les fluctuations des prix de revient et de maintenir ainsi le prix social du vin à un niveau proportionnel. Véritable échelle mobile toujours en rapport avec le coût de la vie, contrôlée par la Commission

de coordination des prix. Ensemble qui donne toute sécurité au viticulteur.

Autant de qualités pour le Statut viticole, autant de défauts pour l'Office du blé.

Au milieu du désarroi économique actuel, c'est une consolation pour la France et pour le Midi viticole en particulier d'avoir conçu et mis en œuvre un organisme souple, capable de résoudre, sans trop de heurts, un problème aussi délicat que celui de la vente du vin.

Mais, hâtons nous de le dire, le Statut viticole n'est pas encore au point ; on formule contre lui des critiques : certaines passionnées et injustes, d'autres pondérées et justifiées.

Le Statut viticole, qui joue le rôle de régulateur, possède une pièce maîtresse, l'article 8.

Comme tout organe de précision, l'article 8 est très délicat à régler et comme le réglage est subordonné à l'habileté de l'ouvrier, il s'ensuit que si l'ouvrier est peu expert, le résultat est médiocre. Or, avouons-le et prouvons le, *jusqu'ici l'article 8 a été mal conduit* et le Statut n'a pas encore donné *ce qu'il* **doit** *donner*.

L'article 8 est une trilogie : financement, échelonnement, assainissement ; si l'une des trois parties joue à faux l'ensemble du mouvement est faussé ; ce qui est arrivé.

C'est dans la fièvre, à fin septembre 1935, après les récoltes pléthoriques de 1934 et 1935 qui, malgré une puissante saignée à la récolte 1934 par la distillation, nous laissèrent encore 103 millions d'hectolitres disponibles pour des besoins de 72 millions, que tous les rouages du Statut furent appelés à donner, du premier coup, leur plein rendement. Ce qui pressait : apporter la confiance aux viticulteurs angoissés l'empêcher les vins de sortir de leurs caves à des prix de famine, chacun en comprenait l'absolue nécessité, mais les caches étaient vides, il fallait de l'argent coûte que coûte. Certes, la chose était prévue, le financement était là. Mais, combien lent à venir.

Le Crédit agricole, encore prisonnier des anciennes formules, ne plaisait pas aux viticulteurs, la Banque de France se retranchait derrière le Crédit agricole, les banques privées étaient réticentes.

La propriété préférait vendre au commerce à n'importe quel prix plutôt que *d'emprunter*, ancienne formule. Il a fallu longtemps pour lui faire comprendre que ce n'était pas d'un *emprunt* qu'il s'agissait, mais d'une *avance*, d'un *droit* non d'une *faveur*, et lorsque, enfin, le Crédit agricole adopta une méthode plus souple, plus pratique, lorsque quelques rares banques se décidèrent à considérer le vin comme une garantie suffisante pour gager une avance, pas assez nombreux furent les viticulteurs qui leur accordèrent leur confiance.

Faux départ du financement ; mauvais réglage de l'échelonnement. On libère quatre dixièmes de la récolte 1935, qui joints aux stocks, alimentèrent le marché pendant près de dix mois.

Mauvais réglage de l'assainissement. Trop d'exemptés du blocage et de la distillation par suite de l'abaissement à la base trop élevé de la pullulation des déclarations de récolte, des appellations d'origine, etc.

Résultats : les cours traînent aux environs de cent francs à fin d'août 1936, malgré l'effritement de la récolte pendante on atteint difficilement 9 francs du degré.

Les vendanges sont retardées par les intempéries, les résultats sont déplorables, les cours montent aussitôt à 15 francs le degré, qui vont être dépassés, mais, résultats des maladresses précédentes, les stocks à la propriété accusent plus de 16 millions d'hectolitres. Les 20 millions promis à l'alambic sont loin d'être atteints. Arrêt dans les achats, les cours baissent.

Puis, nouvelle maladresse résultant de l'inexpérience : d'un seul coup, la vanne à sept dixièmes de la récolte 1936 est ouverte, et il nous faut arriver à fin août 1937 pour la libération du huitième dixième et courant septembre pour celle des deux derniers dixièmes.

Sous le coup de ces fausses manœuvres, le commerce en éveil pour profiter de la moindre fissure, baisse les cours, la propriété commence à se décourager, perd sa confiance, s'abandonne. Témoin l'Algérie.

Les adversaires du Statut viticole ont beau jeu pour le dénigrer : ils ne s'en privent pas ; leurs attaques se font plus pressantes, plus violentes aussi. Il faut l'intervention énergique du Président de la Commission des boissons, des Associations viticoles, du Ministre de l'Agriculture pour redresser la situation compromise.

Malgré ce, le Statut viticole ne sort nullement amoindri par cette secousse ; ses bases sont solides, il résistera parce qu'il *est la seule chance de salut de la viticulture*, mais, de belles occasions de revalorisation ont été manquées et la crise qu'il vient de traverser prouve *qu'il ne faut pas l'abandonner en des mains inexpérimentées*, qu'il faut être toujours prêts à riposter aux attaques de ceux dont il gêne les opérations louches, qu'il faut colmater tout de suite toute fissure qui peut se produire.

Et ces fissures deviendront d'autant plus nombreuses que les temps changeront rapidement. Ce qui était vrai hier ne l'est plus aujourd'hui, ce qui l'est aujourd'hui ne le sera plus demain.

Pas de formules rigides, un principe solide ; celui-ci :

Il faut que le viticulteur vive des produits de sa vigne.

Le prix de revient et le prix social varieront incontestablement avec l'abondance de la récolte, le prix des choses employées pour la vigne, la valeur de la monnaie ; et ils ne sont nullement qualifiés pour critiquer, ceux qui disent, de quelque point de l'horizon qu'ils viennent, « vous aviez fixé tel prix, telles conditions, à telle époque, aujourd'hui vous manquez à votre parole, vous n'êtes pas dans la légalité ».

Dans la légalité, ils y seront toujours, les gardiens vigilants de la viticulture, tant qu'ils ne s'écarteront pas du principe dicté par la justice et le principe énoncé plus haut.

Si les récoltes diminuent, si les frais de culture augmentent, aucun prix, aucune condition fixés d'avance, ne sauraient s'imposer ; il faut que, automatiquement, le prix social atteigne son niveau proportionnel.

Le Statut viticole est assez souple pour suivre tous les changements inhérents au flux et reflux de la tempête économique et sociale que nous traversons. Ceux qui l'affecteront le plus seront ceux qui auront trait à sa partie la plus fragile : le financement de la récolte.

Le financement est le fondement principal du Statut viticole. L'avance, d'abord fixée à 4 francs le degré hecto, a été portée à 8 francs, soit à environ la moitié du prix de vente de base fixé pour la récolte 1937.

Cette avance est-elle, cette année, suffisante pour les vignerons de la région méridionale ?

Pour beaucoup d'entre eux, la récolte 1937 égale à peine la moitié d'une récolte normale. La libération du premier dixième met sur le marché, de 16 à 18 millions d'hectos qui, joints aux 10 millions en deçà des stocks, portent les disponibilités vers les 27 à 28 millions. A la cadence d'une consommation taxée de 4 millions par mois, elles constituent un approvisionnement de six à sept mois. L'année viticole commençant au 1er septembre, il nous conduit au mois de mars prochain. Donc pendant ces six à sept mois, le récoltant de mille hectos ne pourra sortir de ses chais que 100 hectos, celui de deux mille hectos, à cause du blocage provisionnel, que 133 hl. 33, c'est-à-dire, encaisser, en évaluant le vin de 10 à 16 francs le degré, 160 fr. l'hecto, 16.000 francs pour le premier, 21.330 francs pour le second.

Or, les six premiers mois de l'année viticole sont, de beaucoup, les plus chargés en dépenses : vendanges, solde des impôts, primes d'assurances : accidents au 1er septembre, grêle au début de novembre, incendie, bétail fin d'année, paiement des factures des artisans ruraux : forgeron, charron, bourrelier, menuisier, tonnelier, réparations nécessitées pour l'entretien des caves, achat des engrais, des instruments agratoires, des chevaux de remplacement, plantations de vignes succédant à des arrachages non grevés, etc., de sorte que, à fin février, avant que le viticulteur puisse avoir une nouvelle rentrée de fonds, il a dépensé plus de la moitié de sa dépense totale annuelle, alors qu'il ne peut toucher que le dixième de la valeur de sa récolte pour 1000 hectos, pas même ce dixième s'il récolte au-dessus (1).

Concrétisons par des chiffres.

Un viticulteur, dont la récolte normale est de 1.000 hectos n'en a récolté cette année que 2.000, qui lui coûtent autant que les 4.000 d'une récolte normale, à raison de 80 francs l'hecto de 10°, 320.000 francs.

A fin février, il aura donc touché de la vente de 133 hl. 33 à 160 fr. 21.330 francs. Comme il aura dépensé plus de la moitié de sa dépense annuelle, admettons 170.000 francs, il lui manquera 149.000 francs.

Le Crédit agricole lui avancera, sur ses 2.000 hectos, moins les 133 vendus, 126.820 francs, qui se décomptent ainsi : 1.865 hectos × 68. Ce chiffre de 68 francs s'explique ainsi :

Le Crédit agricole établit ses avances sur le degré minimum de la région, non sur le degré réel du vin : 8° 5 × 8 = 68 francs et non 80 comme il serait logique.

De cette somme, il y a lieu de défalquer l'intérêt, le viticulteur n'aura donc à sa disposition que 125.000 + 21.000 = 146.000 francs pour les besoins de 170.000, il lui manquera donc 24.000 francs.

Mais, nous ne sommes qu'au mois de mars. Si la tranche suivante tarde à être délivrée, la gêne augmente d'autant, et il est à considérer encore, que ce n'est pas au premier jour de la libération que le commerce lui achètera, lui retirera et lui paiera son contingent, qui d'ailleurs représente à peine le manquant. Et le même problème se pose sur les

(1) Cette étude était écrite avant la libération du deuxième dixième de la récolte 1937, prévue pour beaucoup plus tard. Cette libération anticipée ne paraît pas affaiblir les arguments développés.

tranches à venir, avec cette aggravation, que le Crédit agricole, à chaque vente, se remboursera du montant de son avance qu'elle affecte.

Donc, malgré l'avance de 8 francs par degré, le viticulteur sera totalement gêné, il n'aura d'autre ressource, au lieu de s'adresser au Crédit agricole, que d'offrir son vin à un négociant à des prix inférieurs au cours. Moyennant ce sacrifice, il recevra des acomptes, qui lui permettront d'être à l'aise jusqu'à la retiraison de sa cave.

Ce que l'on taxe quelquefois d'indiscipline chez le viticulteur, n'est le plus souvent qu'un cruel besoin d'argent.

L'avance de 8 francs par degré hectolitre est donc, cette année, nettement insuffisante pour le viticulteur méridional. Cette insuffisance motive et explique les ventes anticipées à des prix bien inférieurs à ceux fixés, qui freinent l'action bienfaisante du Statut viticole, justifient les critiques des viticulteurs, les sarcasmes du Commerce, et retardent d'autant la montée des prix.

Le Crédit agricole a le tort de rendre uniforme pour toute la France, le maximum de ses avances. Le vigneron méridional ne peut être comparé avec celui des autres régions, celui du Centre par exemple, pays de polyculture, qui récolte peu et qui peut, après libération de deux à trois dixièmes, livrer tout son vin, et en encaisser la valeur ; qui, d'autre part, alimente sa trésorerie par la vente des diverses denrées ; qui, de plus, a ses besoins d'argent très réduits, parce qu'il achète peu, récoltant de nombreux produits sur sa propriété et que la plupart du temps il paie ses ouvriers en nature, tandis que le vigneron du Midi faisant exclusivement de la monoculture, est obligé de *tout* acheter et à des prix beaucoup plus élevés que partout ailleurs, à cause des transports et des intermédiaires. Or, par une bizarrerie des circonstances, alors qu'il est obligé de débourser beaucoup plus que tous les autres, il est celui qui touche le plus tard. Les derniers dixièmes sont toujours dans le Midi. Il y a donc lieu, pour le financement de la récolte, d'étudier les conditions spéciales du vigneron méridional et de prendre à son égard des mesures de circonstances. Ceci s'impose en général et plus particulièrement pour cette année, la récolte étant surtout déficitaire dans le Midi.

Car, le succès du Statut est conditionné surtout par le bon financement de la récolte. Il faut éviter les ventes anticipées à des prix en dessous des cours fixés ; le Commerce à un scénario bien réglé pour faire partiellement échec au Statut. Il serait trop long d'en exposer ici le mécanisme, qui nous est parfaitement connu, d'ailleurs, chaque vigneron peut très bien le saisir en se rappelant les diverses phases du marché des vins au cours des dernières années.

Théoriquement, le Statut viticole a joué : *pratiquement*, jamais la moyenne des prix fixés n'est atteinte, ce qui justifie, encore une fois, les plaintes des producteurs et les sarcasmes du Commerce.

Il faut consolider *pratiquement* le Statut viticole, qui ne l'est encore que *théoriquement. Il faut le sauver à tout prix.*

Ceci vaut pour le commerce comme pour la viticulture. Nous sommes suffisamment avertis et M. Monnet, Ministre de l'agriculture, nous l'a rappelé dernièrement à Nice. *A défaut du Statut, c'est l'Office.*

A nous de choisir. Et avant de nous prononcer, n'oublions pas de réfléchir longuement, de peser tous les avantages et les inconvénients des

deux méthodes et de nous demander si la première, que nous avons le privilège de posséder actuellement, ne vaut pas, de la part de la viticulture et de la part du Commerce des vins, quelques sacrifices et beaucoup de discipline.

G. BÈNES.

DANS LA LÉGION D'HONNEUR

Dans le décret du 22 janvier, nous relevons avec plaisir la promotion dans l'Ordre national de la Légion d'honneur de quelques hommes de grand mérite.

En premier lieu, M. Chappaz, Inspecteur général honoraire de l'Agriculture, dont le nom reste attaché à la chaire de Reims, à la direction de l'agriculture de la Tunisie, au Comité national des appellations d'origine et de la défense des cultures, est élevé au grade de commandeur.

Ancien élève de Montpellier, M. Chappaz y a fait ses premières armes à côté de L. Degrully ; titulaire de la chaire départementale d'agriculture de la Marne, il a rempli la fonction de chroniqueur hebdomadaire particulièrement apprécié de notre édition de l'Est-Centre jusqu'à son départ pour la Tunisie.

Les services rendus par M. Chappaz à la viticulture sont des plus considérables.

En deuxième lieu, M. Maume, brillant second, puis successeur du Professeur Lagatu, est nommé chevalier.

Des nombreuses publications de M. Maume que nous ne pouvons examiner en détail en raison de leur nombre même, on relève plus de 50 communications à l'Académie des Sciences et à l'Académie d'Agriculture ; nous signalerons les travaux relatifs au diagnostic foliaire effectués en collaboration avec l'éminent maître Lagatu. Ce procédé d'investigation fertile consiste, on le sait, à contrôler l'alimentation minérale de la plante par l'analyse périodique d'une feuille convenablement choisie. Les auteurs l'ont appliqué à diverses plantes : vigne, pomme de terre, tabac, et en ont tiré des observations relativement à l'effet nutritif et l'effet améliorant des apports d'engrais.

Dans un autre ensemble de notes, M. Maume a précisé l'influence de la variété et du milieu climat et sol, sur l'alimentation minérale des blés de printemps et d'automne. La comparaison des variétés dont le cycle végétatif présente une durée différente a été rendue possible par un échantillonnage rationnel à des époques physiologiques identiques : épiaison et floraison.

Citons enfin divers travaux concernant le rôle des engrais : cyanamide de calcium, chlorure d'ammonium, toxicité de divers engrais azotés à l'égard du blé au début de sa végation, etc...

Enfin M. Roy, ancien élève de Grignon, Directeur des Services agricoles de l'Isère, membre du Comité de rédaction de notre édition Est-Centre, animateur de tout premier ordre dans les diverses branches de l'économie rurale, et le spécialiste des noyeraies est aussi nommé chevalier.

En dehors du corps enseignant, M. A. Massé, ancien ministre, ancien président de l'Académie d'Agriculture et vice-président du Conseil supérieur de l'Elevage, dont l'action et les initiatives bienfaisantes n'ont pas cessé de se manifester depuis plus d'un quart de siècle est promu officier.

A tous ces collaborateurs, déjà pour certains de longue date, le *Progrès Agricole et Viticole* adresse ses affectueuses félicitations, ainsi qu'à MM. Branas, Delmas et Monteil, nommés Chevaliers du mérite agricole.

P. D.

MÉTHODES MODERNES DE DÉFENSE DES VERGERS CONTRE LA GELÉE

2. — MOYENS DE LUTTE CONTRE LA GELÉE (*suite*) (1)

En Amérique, il s'agissait au contraire de protéger des arbres et souvent des orangers (en Californie et non plus de la vigne comme en France.

La fumée offrait l'inconvénient de salir les fruits (oranges...) encore sur les arbres et d'envahir la ville située à proximité des vergers : San Francisco.

Ayant posé pour principe que ce n'est pas la fumée, mais la chaleur dégagée par les foyers qui présente un intérêt, les Américains ont adopté depuis longtemps des *réchauds supprimant la fumée* et ils en ont toute satisfaction.

En France on a tendance à tenir compte de cette expérience américaine (dont les principes viennent de chez nous, mais ces principes n'avaient pas reçu les applications pratiques que les américains en ont tiré chez eux .

Chez nous, on se rend compte de la possibilité de réchauffer l'atmosphère ou plutôt *d'éviter, par le chauffage, un abaissement de température dangereux pour la végétation, mais on ne dédaigne pas l'effet de la fumée*, lorsqu'elle n'est pas génante ; cet écran facilite certainement la lutte.

Par exemple voici commencer en situation isolée, opère M. Coste, à Arles-sur-Tech, en Pyrénées Orientales. 25 hectares de pommiers de plein vent s'étendent dans une vallée entourée de bois. M. Coste utilisera le bois comme combustible de base. Le soir où il y a danger de gelée au pagoscope, il fait placer des fagots de bois sec tout autour des vergers et le long des chemins de traverse. Le 19 avril 1936, comme à partir de 20 h. 30 le vent était nul et qu'à 1 h. du matin le thermomètre marquait zero, il fait allumer les fagots secs par 12 hommes ou femmes. A proximité avait été réparti à l'avance du bois (50.000 kgs). Quand un foyer de bois sec est bien allumé on jette du bois vert puis des rondins vert et on forme une véritable meule qu'on recouvre de gazon.

Le 20 avril au matin le thermomètre baissant, pour augmenter le chauffage on a ajouté de l'huile minérale sur les foyers. Il suffit, d'après M. Coste, de brûler quelque chose et produire à la fois chaleur et fumée pour éviter la gelée.

3. — MÉTHODE DE CHAUFFAGE DES VERGERS AUX HUILES MINÉRALES

a). *Essais en France.* — Un essai a été organisé en 1934 avec le concours de l'Institut des recherches agronomiques par l'Office régional agricole du

(1) Voir le numéro du *Progrès Agricole et Viticole* du 6 février 1938.

Sud-Ouest et l'Office départemental du Lot et Garonne, chez M. Van Riper qui avait utilisé lui-même en Californie le chauffage au [illegible] et qui voulait l'adapter à son verger de pêchers près de Fauneins. J'y fus envoyé pendant plusieurs semaines par l'Institut des Recherches agronomiques pour y installer le dispositif de contrôle des températures et mener l'expérience.

Malheureusement le printemps fut tellement pluvieux qu'aucune gelée ne put être observée pendant ce séjour à Fauneins. L'essai avec foyers au gasoil ne fut pas effectué. Seul un essai avec foyers au pétrole, comparativement à des déchets résineux, fut exécuté par nuit claire le 28 avril. La température du témoin non chauffé descendit par endroits de 1-3, et le gain de température fut voisin de 1° pour 40 foyers par hectare.

Depuis, par contre, M. Van Riper est tout à fait satisfait du chauffage de ses vergers de pêchers aux huiles minérales. En 1935 par exemple, au début d'avril, il a sauvé sa récolte avec une gelée de — 5° C.

D'autres propriétaires nous ont également exprimé leur satisfaction.

***

Dispositif de lutte chez M. Van Riper. Chaque foyer est un simple seau tronconique (pesant 800 grammes, en tôle, d'une contenance de 12 litres) complété par le couvercle ou éteignoir et le « spider » pour modérer la combustion (c'est une plaque de tôle circulaire ayant une surface moitié de celle du seau qui est fixée sur les bords de ce dernier par trois agrafes).

Nombre de foyers à l'hectare : 150 ; qui sont répartis régulièrement à l'intérieur du verger dans l'intervalle des arbres, avec, en bordure du champ, une ligne de foyers plus rapprochés (à allumer quand ils sont sous la direction du vent).

Pour un allumage très rapide et sans danger on utilise une torche spéciale (bidon de 10 litres rempli d'un mélange d'essence-pétrole, surmonté d'un tube de 30-40 cm. d'où sort une mèche d'amiante ; une grille à mailles fines à la base du tube évite les risques d'explosion).

Pour allumer on verse dans chaque foyer un peu de liquide enflammé.

On n'utilise, au commencement de la lutte qu'un foyer sur deux ou trois suivant le danger de gelée. Si on laisse le spider la combustion est réduite.

On suit la marche de la température dans le verger chauffé (qu'on compare à la température hors de la zone à protéger, ce qui permet d'apprécier le danger). Et si la température baisse dans le verger chauffé on **peut augmenter le chauffage de deux façons** :

1° En allumant un plus grand nombre de foyers à l'hectare.

2° En enlevant le spider (ce qui double la combustion de l'huile).

Allumer 150 foyers à l'hectare en enlevant tous les spiders représente le chauffage minimum pour les cas graves. En réalité, normalement on n'allume que la moitié ou les 3/4 des foyers installés. On dispose d'une réserve de chauffage comme sécurité en cas de refroidissement brusque à l'heure du lever du soleil.

Quand le risque de gelée est passé, il suffit de replacer les couvercles sur les pots pour éteindre instantanément les foyers.

Après une nuit de lutte, les récipients sont immédiatement remplis à nouveau.

Comme combustible, on conseillerait en Californie de ne pas employer des huiles minérales ayant une densité supérieure à 28° Bé = 880 sinon il y

à perte par formation de résidu incombustible. Il ne faut pas se servir non plus d'huiles trop légères qui brûlent plus vite et coûtent plus cher.

Coût : Un équipement de 150 foyers à l'hectare revenait en 1934 à 1.575 fr. soit 675 fr. en récipients et 900 fr. en huile minérale (9 litres environ par pot pour le remplir une fois).

Il faut compter sur un stock d'huile minérale au moins égal, soit près de 1.500 litres en tonneaux de réserve sur le terrain, pour pouvoir remplir à nouveau les pots au cours de la nuit en cas de gelée prolongée. Chaque foyer brûle en effet huit heures quand on laisse le spider, mais seulement trois à quatre heures quand on l'enlève.

Il faut aussi tenir compte des frais de main-d'œuvre pour la mise en place des foyers, leur remplissage et leur enlèvement du verger une fois la période des gelées terminée.

***

Il serait nécessaire pour le fuel oil de rechercher comme en Amérique si des foyers spécialement fabriqués, après étude, ne permettraient pas un meilleur rendement.

Le secrétaire général perpétuel de la Société pomologique de France, M. Chasset, m'a montré à Villefranche un réchaud à mazout qu'il rapportait de Suisse. D'après les expérimentations, ce réchaud permettrait une élévation pratique de température de 6° C. Ce réchaud présente des trous d'aération spécialement étudiés. D'une contenance de 10 litres, sa combustion durerait douze heures. Des essais dans ce sens sont à encourager.

(*à suivre*)

H. Mattras,
Ingénieur agricole. Vauvert (Gard).

LA ROSE A PARFUM

Les premières roses cultivées à Grasse pour la parfumerie étaient à haute tige, peu de pétales et beaucoup d'étamines. On rencontre encore dans de vieux jardins des plantes de cette ancienne variété.

Puis on introduisit, sans que l'on sache exactement pourquoi, la rose de Mai ou de Provence, cultivée actuellement.

Cette rose de Mai semble être un hybride de la rose de Provins (R. Gallica) et de la rose cent feuilles (R. Centifollia).

C'est la seule espèce cultivée pour la parfumerie dans la région, malgré les affirmations de certains auteurs, disant avoir vu des plantations de Rosiers damacœna ou de « l'Hay ».

D'ailleurs, il est vraisemblable que ce rosier de Mai est celui cultivé partout pour la production de l'essence. Nous avons eu l'occasion d'avoir des rosiers à parfum de Bulgarie, de Perse et de Tunisie. Il s'agissait toujours de variétés de rosiers de Mai.

A Grasse, on distingue trois variétés :

1° Le Lunier à production trop échelonnée (mai-juillet) ce qui l'a fait abandonner. L'essence retirée est d'ailleurs de qualité inférieure.

2° La rose dite avec épines qui remplace le vieux plant et que l'on trouve en très grande quantité.

3° La rose dite « sans épines », moins épineuse que la précédente, plus florifère, mais paraît-il de parfum moins délicat. Elle fut introduite en 1895 par Nabonnand, horticulteur à Cannes.

Actuellement les plantations sont un mélange de rosiers avec et sans épines, les seconds tendant à remplacer les premiers.

A noter que si la variété avec épines est moins florifère, elle donne des rejets plus nombreux que la variété sans épine, ce qui explique d'ailleurs pourquoi elle n'est pas complètement éliminée de nos cultures.

Cultures. Plantation. — En règle générale le rosier de Mai est cultivé franc de pied. Pourtant on peut estimer à deux ou trois hectares les plantations de rosiers de Mai greffés sur indica mayor.

Cette façon de procéder donne de bons résultats, mais n'est pas entrée dans la pratique. Le rosier de Mai demande un sol riche, profond, mais d'exposition plutôt fraîche.

Plantation. — On défonce environ à 0, 50, 0.60.

On plante en décembre-janvier des rejets ou drageons donnés par les rosiers en végétation (un hectare de rosiers peut donner 6 à 7.000 plants), la valeur des plants est variable, mais se maintient généralement entre 0,15 et 0,25 pièce.

La plantation se fait de la façon suivante :

Le drageon contenant quelques racines est coupé à 15 cent. de hauteur environ et enfoncé en terre à l'aide d'un plantoir jusqu'à une profondeur de 20 cent. en laissant 5 ou 6 yeux dehors.

La largeur laissée libre entre les lignes de rosiers est très variable suivant qu'on désire ou non faire de la culture maraîchère entre les lignes. Dans ce dernier cas la distance entre les raies est de 0.90 alors que dans le cas où l'on fait des cultures intercalaires elle est portée à 1.25. Sur la ligne les plants sont disposés à 40 cent. l'un de l'autre, ce qui fait un total de 20.000 à 28.000 à l'hectare pour une reprise complète. Malheureusement, comme nous le verrons plus loin, beaucoup de jeunes rosiers meurent dans l'année suivante.

L'année qui suit la plantation on obtient une demie-récolte environ.

Dans ces conditions la plantation revient à 22.000 francs l'hectare en comptant qu'un homme défonce et bine 20 mètres carrés dans sa journée, que la plantation nécessite 20 à 25 journées d'homme et que les plants de rosiers coûtent 25 francs le cent.

En principe, le rosier peut se planter dans des terres non irriguées, c'est pourquoi on n'a pas à compter l'installation des canalisations et des bassins. En fait, comme très souvent on fait de la culture maraîchère entre les lignes de rosiers, ces derniers sont arrosés et bénéficient d'ailleurs largement de cette irrigation.

Des manquants parfois très nombreux dus à l'attaque d'un insecte (agrilus viridis) sont repiqués en décembre d'où augmentation du prix de la plantation. On estime généralement à 20 % (chiffre plutôt inférieur à la réalité) les pieds attaqués par cet insecte.

Les soins culturaux sont les suivants :

Taille. — Les fleurs poussent sur les rameaux de l'année, il convient donc soit après la cueillette soit à l'automne ou au commencement de l'hiver de tailler le bois mort et les gourmands et de ne garder, sur chaque pied, que 3 ou 4 longs bois chargés d'yeux qui donneront les rameaux florifères.

Il faut compter environ 26 journées d'homme pour tailler un hectare de rosiers.

Entortillage. — Pour faciliter la cueillette et également pour pousser à la formation des fleurs on procède tous les ans à l'entortillage. Ce travail se fait soit à l'automne, de suite après la taille, soit en février-mars. La première époque est certainement préférable.

L'entortillage consiste à courber les longs bois d'une plante à l'autre et de les enrouler ensemble de façon à former des arceaux dans le sens des lignes. Parfois on juge utile de faire quelques ligatures avec du raphia pour que l'entortillage tienne mieux en cas de grand vent. Ce travail est effectué par des femmes munies de gros gants de cuir. Une femme peut entortiller un hectare de rosiers en 32 jours.

On donne également deux labours aux rosiers : un à l'automne, l'autre en mars. L'habitude est de fumer au deuxième quoiqu'il soit préférable d'apporter les engrais en automne. Ces travaux représentent au total une cinquante de journées.

Il faut compter deux sarclages faits par des femmes (16 jours chaque) sont indispensables dans le cours de l'année. Enfin, si la chose est possible, 2 ou 3 arrosages pendant la période sèche donnent de bons résultats. Il est à remarquer que ces opérations ne sont pas toujours faites exactement aux époques indiquées. Il faut tenir compte en effet que l'on met des cultures intercalaires entre les rangs de rosiers, ce qui rend les labours, binages, fumures et arrosages beaucoup plus fréquents. Les cultures intercalaires se font toujours dans les champs de roses pouvant être irrigués.

Insectes et maladies. — Nous avons à signaler comme ennemis du rosier :

1° Agrilus viridis, petit coléoptère qui pond ses œufs sur les plants de rosiers. Les larves qui éclosent entrent à l'intérieur et creusent des galeries, le rosier meurt ainsi dans la première ou deuxième année de la plantation. Les pertes dues à cet insecte sont parfois considérables et il n'est pas rare de voir 75 à 80 % des jeunes plants détruits.

La méthode de lutte consiste à ne planter que des sujets sains. Pour cela prendre les drageons, les couper au-dessous de l'orifice d'entrée de l'insecte, les laisser pendant un an en pépinière et ne mettre en terre que les plants non attaqués. Après la deuxième année, les rosiers résistent bien à l'attaque de l'agrilus viridis.

2° Les pterophorus et tortrix qui rongent les boutons et peuvent anéantir 20 à 30 % de la récolte. Les pulvérisations de produits à base de pyrèthre ou mieux d'arséniate de plomb permettent de s'en débarrasser facilement.

3° La rouille cause parfois des dégâts, mais peu importants et qui ne justifient pas le traitement anti-cryptogamique.

Prix de revient. — On peut calculer de la façon suivante le prix de revient de la Rose de Mai :

Défoncement d'un sol normal.....	17.000
Plantation (20 journées à 32 fr.).....	660
Achat de 16.000 plants à 0 fr. 25.....	4.000

Petites Annonces économiques

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

1053.— **PROPRIÉTÉ, affaire exceptionnelle,** à vendre. 16 hectares plaine, vignes 4 à 10 ans, 1.800 hectos vin 10° 1/2, entre Narbonne-Béziers, route nationale. Inst. comp. 2 chev, Urgent. — **DONNADIEU, CONTINENTAL, NARBONNE.**

1031. —

GRIFFES D'ASPERGES SÉLECTIONNÉES

RANDON, a LAURIS (Vaucluse)

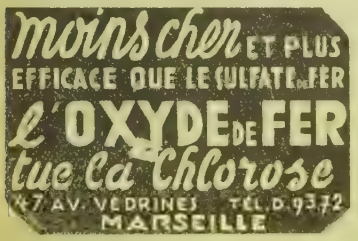

Importantes pépinières de

TOUTES VARIÉTÉS DE VIGNES

Prix courant franco sur demande

E. LEMERLE, 67, route de Clisson, Nantes

PLANTS de Pommes de Terre sélectionnés et contrôlés

" INSTITUT DE BEAUVAIS "

S'adresser au Directeur du Syndicat des Producteurs de Plants de la Région

Boîte postale 13

CHATEAULIN (Finistère)

1050. — **PLANTS CHÊNES TRUFFIERS SÉLECTIONNÉS**

du Périgord, 1er prix, auréat de la prime d'honneur pour culture spéciale du chêne truffier. Brochure traitant la culture de la truffe, contre 5 fr.

L. LAVAL, propriétaire trufficulteur à MARTEL (Lot).

PROPRIÉTAIRES de TRACTEURS

CLETRAC & SCHNEIDER

adaptez à vos tracteurs des Diesel **DOUGE** spéciaux utilisant le fuel domestique, 80 o/o d'économie. — Adaptation sur Mac Cormick, Deering, Fordson, Austin, Caterpillar, Hanomag, etc... Nombreuses références.

Moteurs Diesel industriels de 7 à 120 CV.

H. POURRET, agent général, **7, rue Duguesclin, Montpellier.** — Tél. 37-46.

CARBONATE DE SOUDE

Les bouillies au Carbonate de Soude SOLVAY offrent une grande résistance aux pluies

SOLVAY

PROPRIÉTAIRES

Commandez le plus tôt possible les sels de potasse et appliquez-les au plus tard à la sortie de l'hiver. Les doses moyennes à conseiller sont 800 kilos à l'hectare pour la sylvinite riche et 300 kilos de Chlorure de Potassium à l'hectare.

Dans les cultures de vignes à grand rendement on a obtenu des résultats merveilleux avec de quantités de potasse beaucoup plus élevées. Les sylvinites seront réservées aux terres légères, aux terres tourbeuses, ainsi qu'aux terres franches : pour ces dernières, le Chlorure de Potassium convient également ; mais c'est à lui qu'il faut avoir specialement recours dans les terres lourdes.

Tous renseignements et brochures gratuits sur demande à la :

Société Commerciale des Potasses d'Alsace

12, Avenue Marceau -- PARIS (8e)

AGRICULTEURS ! VITICULTEURS !
Si vous êtes amis de Vos Intérêts

. . . Vous exigerez de vos fournisseurs les

CHAUX VIVES -:- FLEURS DE CHAUX
CHAUX POUR AMENDEMENTS

Marque **C. V. R.** Usine à VIVIERS (Ardèche)

à teneurs ÉLEVÉES en ÉLÉMENTS UTILES

Société des Chaux Vives de la Vallée du Rhône -- 11, Cours Lafayette -- LYON

5
ENGRAIS COMPLETS
Une fumure équilibrée avec les ENGRAIS COMPLETS
O.N.I.A
TOULOUSE

PYRALMORE
COMPLEXE CUPRIQUE
PYRALL
COCHYLIS
FUMAGINE
ALTISE
E/CA

SINFRA
BÉZIERS TÉL. 1207

PÉPINIÈRES
LARGILLIER-SEIBEL
MONTBOUCHER-sur-JABRON (Drôme)

Choix d'**Hybrides Producteurs Directs** rigoureusement limité aux quelques variétés dont la culture est sûre
En particulier SEIBEL 7053 « l'Hybride de sécurité »
et les meilleurs Couderc, Seyve-Villard, etc.,.
Demander en se recommandant du *Progrès* notre catalogue n° 22

Ne pas confondre avec la Maison Seibel

CARBONATE DE SOUDE

Les bouillies au Carbonate de Soude SOLVAY permettent une répartition uniforme du cuivre

SOLVAY

LA PYRALE

est détruite par les Traitements d'Hiver

PYRALICIDE EN POUDRE

INSECTICIDE TRÈS ACTIF : 750 gr. d'anhydride arsénieux par k°

Le plus économique (2 kilos pour 100 litres d'eau)

TEILLARD & BEAUMADIER

DROGUERIE CENTRALE DU MIDI

6, Avenue de la République, 6 — **BÉZIERS** — Téléphone 5-62

Plus de Futaille gâtée !

avec un cachet "FUTINOL" en 30 minutes, sans défoncer, sans danger, sans fatigue.

De même le sachet **Conservateur légal SUL-TAN** protègera sûrement vos VINS, CIDRES, PIQUETTES, contre : CASSES, AIGRE, TOURNE, GRAISSE, etc...

Succès certains, attestations par milliers !

Vous recevrez ces 2 sachets d'essai et notices si vous envoyez cette image et **4 fr. 50** en timbres-poste à :

G. LALAURIE. Commandeur du Mérite Agricole, Directeur des ETABLTS FUTINOL, A VILLENEUVE-S.-LOT L.-ET-G.

Demandez-les à vos fournisseurs

En vente : Epiceries, Drogueries, Articles de Cave, Quincailleries

---

Orthographe : S·O·U·F·R·A·L·O

Appellation : **SOUFRALO** ROGER SIMONNOT

Origine : 6, quai de l'Avenir à Sète

Trois points à vérifier pour être sûr qu'il s'agit du véritable **SOUFRALO** le seul qui permette sans inconvénient de soufrer en sulfatant.

PUBL ELVINGER

Repiquage des non repris (20 %).....	200
Achat des non repris.....	800
	22.660

Frais annuels. — Loyer du terrain	1.000
Amortissement.....	2.266
Engrais.....	1.500
Taille (16 jours à 32 fr.).....	512
Entortillage (32 jours à 20 fr.).....	640
1re Binage (32 jours à 32 fr.).....	1.024
2me id. (16 jours à 32 fr.).....	512
2 Sarclages (16 jours à 17 fr. chaque)...	544
Arrosage (2 jours à 32 fr.).....	64
	8.062

La récolte moyenne étant de 3.000 kgs à l'hectare, le prix de revient est 2 fr. 70 plus le prix de la cueillette, environ 0 fr. 50, soit : 3 fr. 20.

P. Boischot,
Ingénieur agronome,
Directeur de la Station d'agronomie d'Antibes.

L'ALIMENTATION DU BÉTAIL ET LES FUMURES

« Le problème zootechnique est, essentiellement en Afrique du Nord, une question d'alimentation ». Cette phrase, lourde de sens, est tirée d'un ouvrage de deux grands agronomes algériens : le traité d'agriculture de Rivière et Lecq. Nous avons voulu la rappeler à l'occasion de la publication d'un petit travail qui vient d'être présenté en collaboration avec le professeur Laumont, de l'Institut agricole de Maison Carrée, à la Société des agriculteurs d'Algérie.

L'alimentation du bétail, hors les cas de disette générale, est, en effet, conduite trop empiriquement en Afrique du Nord, la seule et la meilleure preuve en est dans l'aspect lamentable de nombreux sujets. L'arabe, du reste, qui possède la majeure partie du troupeau, admet que « celui qui t'a fait te nourrisse ».

C'est pourtant du domaine de l'Agronomie de veiller à l'économie rationnelle de l'alimentation animale et c'est pourquoi nous voudrions détacher de notre travail relatif à l'étude agronomique et chimique de la culture de vesce-avoine, quelques remarques susceptibles d'intéresser les éleveurs.

Dans notre travail, nous avons particulièrement étudié l'action des fumures sur cette culture et nous sommes arrivés à la conclusion que les engrais agissent par leurs éléments en favorisant tantôt la graminée, en l'espèce l'avoine, tantôt la légumineuse, la vesce. Mais nous sommes aussi arrivés à cette conclusion *que les fumures rationnelles doublent la production en poids et en valeur nutritive.*

L'action sélective, pour ainsi dire, des fumures est d'une importance qui n'a pas été sans nous étonner. C'est ainsi que les engrais à dominante azotée ont tellement favorisé les graminées, que les vesces n'étaient plus dans le fourrage final que dans la proportion de 5 à 10 pour 100, et 30 pour 100 pour le fumier ; au contraire les engrais à dominante potassique favorisaient la légumineuse qui se retrouvait environ par moitié.

Ces variations de proportions dans les espèces constituant le fourrage n'ont pas eu de répercussion sensible sur la valeur alimentaire totale de ce foin, telle qu'on la calcule par les équivalents fourragers, elle était de 46 à 50 Unités fourragères aux 100 kilogrammes de foin. Mais la répercussion a été plus forte sur un critère important en alimentation animale, sur la « *relation nutritive* », c'est-à-dire sur le rapport des matières azotées aux matières non azotées digestibles, la relation est étroite pour les fumures azopotassiques, elle est plus large pour les fumures phosphoazotées, elle est de 1/6.2 au minimum pour atteindre 1/9,3 au maximum.

Les rendements à l'hectare ont été affectés par cette action, les plus forts rendements furent produits par les engrais azotés avec les engrais phosphatés exaltant la graminée — qui donne le tonnage — avec plus de 50 quintaux à l'hectare, les engrais azotés et potassiques favorisant la vesce — facteur de qualité —, donnant 40 quintaux, tandis que le témoin n'atteignait que 23 quintaux.

On pourrait résumer cet antagonisme utile à connaître de la façon suivante, telle qu'elle résulte de nos analyses et de nos calculs :

Fumure phospho-azotée = fort rendement et relation nutritive large = 1/8 ;

Fumure nitro-potassique = rendement plus faible et relation nutritive étroite = 1/6 ;

Fumure complète = fort rendement et relation nutritive moyenne = 1/7

Fumure au fumier = fort rendement et relation nutritive large = 1/8.

Ceci pour la culture de vesce-avoine en association.

Sur ces bases l'éleveur pourrait établir la forme de ses fumures s'il est producteur, ou son choix à la vente s'il est acheteur de tels foins, selon qu'il envisage soit la nourriture économique d'animaux à l'entretien, se satisfaisant d'une nourriture large de 1/8 à 1/10, soit celle plus onéreuse d'animaux producteurs de travail, de lait, de viande, exigeant une relation nutritive plus étroite de 1/6 à 1/7.

Il n'est pas possible de chiffrer l'économie finale de ces techniques et c'est dommage — à cause des cas spéciaux qui peuvent se présenter suivant les possibilités d'approvisionnement — positives ou négatives — en aliments complémentaires, mais nous pensons que ces quelques données peuvent toutefois contribuer à l'amélioration quantitative et qualitative si désirable, de l'alimentation animale et des conditions zootechniques.

Gaston Chevalier,
Chef du Service agrologique de l'Algérie

LE PÊCHER

Sa Culture

L'origine probable du pêcher — Perse ou Chine — suffit à expliquer l'exigence de cette essence très répandue dans les régions privilégiées de notre métropole. Le climat chaud du Midi lui est, en effet, tout particulièrement favorable en même temps que les vallées du Rhône et de la Garonne. Cet arbre, bien que rustique, redoute les gelées de printemps qui détruisent trop souvent hélas sa floraison hâtive. C'est pourquoi sa culture reste aléatoire dans toute la moitié du Nord du territoire français. Néanmoins, même dans les régions parisienne et de l'Est, la végétation, comme la production, sont suffisantes quand la charpente bénéficie de l'abri d'un mur. En somme, le pêcher vit parfaitement en plein air un peu partout, mais il ne donne des récoltes normales que dans les régions chaudes ; ailleurs, il exige l'espalier. Les expositions les plus favorables sont : le Midi, l'Est et le Sud-Est. La culture est impossible parce que trop aléatoire dans les vallées profondes qui sont nécessairement humides, de même que dans les terrains froids ou mouillés. Les coteaux bien exposés et préservés des grands vents sont particulièrement favorables surtout lorsque le sol est profond, perméable, légèrement caillouteux, avec ou sans calcaire.

On reproduit le Pêcher par semis ou par greffage.

Le Semis permet d'obtenir des « pêchers francs » employés le plus souvent comme porte-greffes. C'est qu'en effet un plant issu d'un noyau ne possède jamais les qualités du fruit qui l'a produit. Il est cependant des exceptions à cette règle ; les variétés : Reine des Vergers, Mignonne, Alberge, Roussane et quantités de pêches dites « de Vigne » se reproduisent assez fidèlement. Nous persistons à recommander l'emploi de ces derniers, pour peupler des vergers dans les régions de l'Est ou du Centre quand le milieu n'est pas de nature à permettre la production des variétés les plus délicates. Trois noyaux distants de 15 centimètres, et recouverts en octobre de quatre centimètres de terre sont à même de procurer au printemps deux ou trois plantes dont la plus belle est seule conservée. Si ce semis a été fait sur un défoncement semblable au même grand trou qu'un arboriculteur prépare habituellement pour planter un arbre, les racines du sujet et en particulier son pivot s'étendent librement dans la terre ameublie et fumée. Dans de telles conditions, trois ans seulement sont nécessaires pour se trouver en présence d'un arbre partiellement formé et prêt à produire.

A la condition d'avoir semé le noyau d'une pêche de qualité — savoureuse, grosse et colorée — issue elle-même d'un pêcher franc (non greffé), l'arbre obtenu par un tel semis « en place » donnera presque à coup sûr de bons fruits assez semblables aux précédents ; sa vigueur, rusticité et sa longévité supérieures à celles des arbres greffés le feront presque toujours remarquer et apprécier.

Là, en un mot, où le pêcher greffé n'a pas donné satisfaction, celui qui insiste pour avoir des pêches a presque toujours intérêt à procéder comme nous venons de le dire.

Le Greffage en « écusson à œil dormant », exclusivement employé, permet de propager avec fidélité tous les caractères des variétés que l'on désire reproduire. Contrairement à ce que peut engendrer un semis quelconque, la couleur, le velouté, le volume, la forme, la précocité, la saveur sucrée, le parfum, etc.... propres à chacune d'elles se retrouveront dans les fruits issus d'un greffage.

La greffe par approche, assez employée en culture d'espalier, n'a guère qu'un seul usage : le remplacement des coursonnes disparues pour une cause quelconque sur les branches de charpente.

Les *arbres greffés*, avons-nous dit, sont sensiblement moins rustiques que les pêchers francs issus d'une intelligente sélection, mais ce sont ceux-là cependant qui, à beaucoup près, servent à établir les vergers et les espaliers.

Les formes adoptées varient avec les régions comme avec le but poursuivi. La « haute tige » n'intéresse guère que les cultivateurs des régions chaudes et ceux qui s'appliquent à cultiver sous la charpente des pêchers : de la vigne, des cassissiers ou des légumes, surtout quand les travaux culturaux sont effectués avec des attelages.

Les « demi-tiges », qui dans le Nord et l'Est se rencontrent surtout dans les jardinets d'amateurs, sont d'un emploi assez fréquent dans le Midi de la France.

Les formes « naines » et évasées, toujours recommandables, sont de beaucoup les plus fréquentes dans les régions à température moyenne ; leurs fruits mûrissent d'autant mieux qu'ils sont plus rapprochés du sol. Suivant les régions, les formes admises sont : le *Gobelet* à 4 ou 5 branches ou le *Vase* à 6 ou 8 branches insérées sur une tige de 0 m. 50 environ ; le *Bateau*, qui n'est autre qu'un vase rétréci parce qu'etiré dans le sens du rang et ceci pour faciliter le passage des attelages.

Ailleurs, la charpente des arbres est progressivement ramifiée jusqu'à 1 m. 70 ; les coursonnes, conservées exclusivement sur un plan horizontal, donnent aux pêchers l'aspect d'une table, d'où ce nom qui caractérise le genre bien spécial de la taille qui leur est appliquée.

Les formes en « bateau » et en « table » se rencontrent dans la vallée du Rhône.

La forme en « gobelet », qui donne de très bons résultats dans cette même vallée comme aussi dans le Midi, là où elle est adoptée, mérite d'être généralisée en Bourgogne et en Champagne.

En culture d'espalier les formes plates les plus variées et originales ont été autrefois adoptées ; mais elles nécessitaient une main-d'œuvre considérable en même temps que des connaissances professionnelles étendues de la part du producteur ou du jardinier. Ces deux facteurs faisant le plus souvent défaut aujourd'hui, ce sont des formes régulières, mais réduites (U, U double, palmette à branches horizontales) ou de formes volumineuses, mais irrégulières, dont les branches principales sont fixées au treillage en dessinant tant bien que mal une sorte d'éventail. Ces palmettes rudimentaires qui nécessitent un minimum de soins — au moins en ce qui touche à leur formation et à leur taille — sont fréquemment désignées sous le nom significatif de « *palmettes à la diable* ».

Les Porte-greffes. — Le succès d'une plantation dépend beaucoup plus du choix du porte-greffe que de la beauté des jeunes arbres arrivés en pépinière. Dans un sol léger, profond, chaud et d'une fraîcheur constante, dans le Midi de la France, les différentes variétés de bonnes pêches s'accommodent parfaitement du « *franc* ». Dans le Nord et l'Est, ce porte-greffe procure maintes déceptions ; il conduit souvent et assez vite à la chlorose.

Dans les terres riches et profondes des jardins, dans les terres fraîches et partout où le sol reste frais la plus grande partie de l'année, le pêcher s'accommode plus spécialement du « *prunier* » ; non pas du P. Myrobolan avec lequel il ne sympathise guère qu'une ou deux années, mais du P. Saint-Julien ou, à défaut, du P. Damas.

Il convient de remarquer que le pêcher greffé sur Prunier fleurit avec un retard de 8 à 15 jours par rapport à la floraison de la même variété greffée sur franc. Le Prunier est donc indiqué, d'une part, pour les variétés hâtives qui en fleurissant trop tôt risquent d'être régulièrement détruites par les gelées blanches ; d'autre part, pour les plantations en Bourgogne et en Champagne, voire même en Franche-Comté et dans le bassin parisien.

Dans ces mêmes régions, les arbres à tige, parfois utilisés, gagnent à être surgreffés ; en ce cas la tige doit être obtenue par greffage au pied du porte-greffe choisi) d'une variété vigoureuse telle que Belle de Louvain, Prune-Pêche, Reine-Claude de Bavay. Cette tige « *intermédiaire* » une fois obtenue est à son tour greffée (surgreffée) avec la variété de pêche désirée.

Dans les terrains caillouteux et calcaires ou de faible épaisseur et plutôt secs en été, mieux vaut greffer sur « *amandier* ». C'est le porte-greffe qui résiste le mieux en pareil cas ; il fournit des arbres vigoureux et d'une longue durée, tant dans le Midi que dans les régions moins privilégiées.

Nous ne citons que pour mémoire le Prunellier ou Epine noire qui, greffé en pêcher, donne des arbres assez menus, capables de réussir en terrain maigre, résistant assure-t-on à la cloque, mais qu'on ne trouve pas dans le commerce. De plus, l'Epine noire drageonne beaucoup trop.

Le greffage de ces différents porte greffes ne doit pas être exécuté à date fixe puisque dans le Midi il y a lieu d'opérer 2 et 3 semaines plus tôt que dans le Nord ; mais il faut aussi tenir compte de l'époque à laquelle cessent, en quelque sorte, de végéter ces divers sujets. Il faut greffer d'abord les *pruniers*, puis les *francs* et enfin les *amandiers* soit par exemple au début d'août les premiers, mi-août les seconds et fin d'août les derniers.

(*à suivre*) J. VERCIER.

QUESTIONS DIVERSES

Silos à fourrages en bois

L'utilisation des silos destinés à la conservation du fourrage vert se fait de plus en plus importante et elle a atteint, en Allemagne en particulier, un développement très intéressant. Récemment on a signalé une nouvelle formule de silos. L'origine en est américaine, mais elle a été retravaillée et transformée pour l'adapter aux nécessités de l'économie agricole allemande. Le fait que ces silos sont appelés à rendre de grands

services est souligné par les subventions attribuées par le gouvernement allemand à leur achat. Ces subventions sont parfois très importantes puisqu'elles oscillent entre 200 et 1.000 R M pour des silos dont la valeur d'achat, y compris les frais de transport, etc..., vont de 1.500 à 5.500 R M environ.

Ces réservoirs à fourrage vert sont construits en six grandeurs différentes, avec des contenances allant de 50 à 250 mètres cubes. La construction est faite de telle sorte que la hauteur et le diamètre sont calculés pour provoquer la pression nécessaire à la fermentation et à la conservation du fourrage par le poids même de ce dernier. D'autre part, la surface du terrain nécessaire est très faible ; suivant les grandeurs des silos, le diamètre atteint de 3 à 6 mètres, avec des hauteurs de 6, 9 et 10 mètres. Les fondations de ces réservoirs sont en béton, dont la surface supérieure est de forme circulaire, dont l'épaisseur dépasse le sol de 20 cm. La surface possède une certaine inclinaison prévue pour l'écoulement de l'eau.

L'enveloppe du silo proprement dite est formée uniquement de bois. Pour assurer la stabilité de la construction et son imperméabilité totale à l'air, toute la construction est cerclée d'anneaux d'acier avec des tendeurs pour l'été, lorsque le bois se retrécit. Les pièces de bois utilisées pour les douves, sont formées d'épicéa, de sapin ou de pin de 5 - 7 centimètres d'épaisseur et de faible longueur. Ces planches sont de forme conique et se joignent exactement les unes avec les autres à l'aide de languettes et rainures sur les quatre côtés. L'on utilise des douves très courtes pour obtenir un ajustage plus précis ; le retrécissement qui serait à craindre avec des pièces de grande longueur ne peut intervenir dans ces cas-là. La construction des silos prévoit que ces planches seront alternativement superposées longues sur courtes et en quinconce, de sorte qu'à côté d'une pièce longue sera une pièce courte et vice-versa. Le tout forme un bloc compact ouvert seulement aux portes de remplissage et de vidage du fourrage. L'alternance dans la longueur des planches utilisées dans la construction assure à celle-ci une rigidité absolue, quels que soient les efforts auxquels elle sera soumise.

Quant à la quantité de bois utilisée dans la construction de ces silos à fourrage vert, elle atteint à quelque quatre mètres cubes pour le modèle le plus petit, de trois mètres de diamètre, sept mètres de haut et cinquante mètres cubes de contenance, de six mètres de diamètre et de neuf mètres de haut, elle atteint 15 mètres cubes environ. Toutes les pièces devant servir à ce silo sont ouvrées dans les ateliers avec le plus grand soin, de telle sorte que le montage sur place, auquel le fermier ou propriétaire pourra prendre part avec son personnel, ne durera qu'environ trois jours. Un des grands avantages de ces nouveaux silos est la disparition du vernissage annuel des silos.

Pour l'utilisation du bois, il est très intéressant également de développer ces constructions qui peuvent consommer des quantités très appréciables de bois indigènes.

Le maïs générateur d'alcool et de pâte à papier

« La Commission des Carburants de 1922-23, présidée par le regretté Daniel Berthelot, avait conclu sans réserve que l'alcool peut remplacer l'es-

sence; naturellement, il ne peut remplacer ni le gas oil, ni surtout les lubrifiants. Si l'alcool, qui fut employé comme carburant en 1898 19 2 a été remplacé par l'essence légère, c'est à cause de son prix. Ce carburant végétal ne reprendra son rôle que si l'on parvient à le produire à bien meilleur marché, ce qui est possible si l'on peut en faire le sous-produit d'une industrie prospère.

« Dans une communication présentée, le 12 novembre, à la Société des Ingénieurs civils, M. Barbet a montré comment ce résultat pouvait être obtenu par la culture du maïs-fourrage : en effet, non seulement ce maïs est capable de fournir 35 à 40 hectolitres d'alcool à l'hectare, alors que la betterave sucrière n'en donne que 25, mais cette plante est, avant tout, une source précieuse de pâte à papier. Or la France ne produit que 11 à 15 o/o de la pâte à papier dont elle a besoin, et on estime à 800 millions l'argent qui sort de France annuellement pour assurer nos besoins en pâte à papier, ce qui contribue fortement au déficit de notre balance commerciale...

« En France, d'après les statistiques du ministère de l'Agriculture, nous ne cultivons que 70.000 hectares en maïs, soit fourrager, soit pour le grain, mais sans nous douter de tout ce qu'on devrait en tirer. Pour le maïs fourrage, notre rendement oscille entre 60 et 80 tonnes-hectares et, dans certaines zones équatoriales : Mexique, Brésil, on obtient deux récoltes par an sur le même champ. Bien qu'il préfère les climats chauds, le maïs pousse même en Angleterre, mais alors il ne fournit plus que 40 tonnes-hectares » (1).

(1) *Le Génie civil*, 15 janvier 1938.

La taille de la Vigne, d'après le *Livre d'Heures* de Jean de Montluçon. Manuscrit du xv^e^ siècle de la Bibliothèque de l'Arsenal.

Le sucre contre les champignons vénéneux

Chaque automne le martyrologe des amateurs de champignons s'allonge. Des milliers de personnes sont intoxiquées : des centaines meurent. Parmi les espèces vénéneuses, il faut placer en première ligne l'amanite phalloïde, le plus dangereux, qui provoque souvent le trépas après d'atroces souffrances. Contre cet empoisonnement, il existe déjà un sérum préparé à l'Institut Pasteur et dont la découverte est due au docteur Dujarric de la Rivière.

Une seconde méthode, celle-ci préconisée par le docteur Limousin, consiste à faire absorber par l'individu intoxiqué un mélange frais de trois estomacs et de sept cervelles de lapins broyés au préalable.

« Je sais Tout », qui rappelle ces deux traitements, nous annonce dans ce domaine la mise au point d'un troisième remède, celui-ci indiqué par le professeur Léon Binet, titulaire de la chaire de physiologie à la Faculté de médecine de Paris, en collaboration avec le docteur J. Marek.

Ces deux savants ont recherché quelles réactions produisaient dans l'organisme l'amanite phalloïde. Des expériences sur des chiens et des lapins mirent en évidence un abaissement très accentué de la teneur en sucre du sang.

En corrigeant cette diminution, en rendant à l'organisme le sucre manquant, ne pouvait-on essayer de le tenter. C'est ainsi que des lapins empoisonnés artificiellement reçurent, plusieurs fois dans la journée, des injections intra-veineuses de sérum sucré. La plupart des animaux ainsi traités furent sauvés tandis que tous les lapins témoins moururent au bout de 24 à 36 heures.

Mais, précise « Je sais Tout », il s'agit d'injections intra-veineuses, qui ne peuvent être pratiquées que par un médecin. Le professeur Léon Binet conseille, dans l'attente de celui-ci, l'absorption par voie buccale de grandes quantités de sucre et, mieux encore, de miel, qui est beaucoup plus actif. Au besoin, on accentuera l'apport à l'aide de lavements d'eau miellée. Et peut-être dans les cas d'intoxication relativement légère, ce traitement extrêmement simple suffira-t-il à éviter — si l'on ne peut joindre à temps le docteur — des suites qui pourraient sans cela être très fâcheuses.

L'oxyde de fer et la chlorose

Tous les agriculteurs connaissent bien la chlorose, jaunissement des feuilles, suivie de dessèchement, anémie de la plante et dépérissement.

Cette affection, qui cause de graves déboires aux producteurs, est surtout fréquente dans les terrains calcaires, par les printemps froids et pluvieux. Avec les vignes européennes franches de pieds, l'action de la chlorose était faible. Avec les vignes américaines, peu résistantes pour la plupart, la maladie peut entraîner la disparition du pied. Il est donc nécessaire de se défendre contre cette affection.

Cette maladie est aussi nuisible pour les arbres fruitiers auxquels elle cause souvent des dégâts importants.

L'action bienfaisante du fer est connue depuis longtemps. D'après de nombreux auteurs, il faut chercher l'origine de cette action dans le rôle important que joue le fer pour la constitution de la chlorophylle.

Il est donc à peu près certain que l'apport de fer dans un terrain à une action favorable sur la faculté de retenir les matières fertilisantes.

Depuis longtemps on a utilisé le sulfate de fer pour remplir ce rôle.

Le sulfate de fer était un moyen commode d'apporter le remède nécessaire à la chlorose, mais depuis quelque temps on fait aussi appel à l'oxyde de fer, minerai facilement assimilable et dont l'action corrosive est nulle. Ce produit, essentiellement naturel ne subit aucune transformation chimique et peut être apporté directement de la mine (1) chez le producteur.

D'après des expériences tentées dans l'Hérault, de l'oxyde de fer épandu aux pieds des vignes chlorosées a rendu, au bout d'un mois, la coloration naturelle des feuilles, et un départ accru de végétation.

L'oxyde de fer peut s'employer en gobelet de quatre cents à cinq cents grammes par souche ou bien à la volée en laissant à la charrue le soin de mélanger le produit.

L'oxyde de fer a encore un autre avantage ; il agit comme désinfectant et, de ce fait, détruit tous les poisons du sol qui occasionnaient trop souvent le dépérissement et la perte des végétaux. Ce produit, dont l'emploi tend à se généraliser de plus en plus, est extrait des mines de St-Gervais sur-Mare.

(1) En Languedoc, un gisement important est recoupé par les mines de St-Gervais-sur-Mare.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DE SOCIÉTÉS AGRICOLES

A la Commission de coordination

(4 février 1938)

M. Barthe, président, a appelé l'attention de la Commission sur la nécessité d'éviter que des producteurs échappent à leurs obligations de l'assainissement. Il a déclaré être l'interprète de l'immense majorité des viticulteurs pour que toutes dispositions soient prises pour assurer l'assainissement des campagnes futures, quelle que soit l'importance de la récolte.

Il a demandé que soit signé rapidement le décret permettant d'appliquer la résolution de la C. I. V. tendant à organiser le contrôle de certains cas de distillation et de blocage par la création de commissions départementales.

A la suite des débats, la Commission a adopté les motions suivantes :

1° La commission de coordination, après avoir examiné la situation du marché des vins, considérant que les mesures d'assainissement décidées à l'issue de la réunion de la commission interministérielle de la viticulture correspondent aux besoins réels de la défense du marché, constate que le prix du vin qui, pendant le mois de décembre, avait enregistré un certain tassement, a repris une lente mais constante revalorisation.

Considère que les pouvoirs publics doivent rechercher la stabilité des cours sur les bases déjà fixées par la commission, soit sur les prix de 15 à 16 frs le degré.

Émet l'avis qu'une nouvelle tranche de deux dixièmes devra être libérée lorsque, dans les conditions indiquées par l'article 10 (article 8 du Code du vin, le prix de 15 fr. 50 pour le degré usuel aura été enregistré sur le marché.

2° La Commission de coordination, considérant qu'il convient que l'application des mesures prises pour assainir le marché, soit faite dans les conditions prévues par les textes en vigueur et qu'il est logique que les mêmes obligations soient imposées à tous les vignerons, quelle que soit leur région ; émet l'avis que toutes les mesures prévues dans la loi soient appliquées et

que le décret prévoyant la nomination de commissions départementales d'examen, réforme demandée par la Commission interministérielle de la viticulture, soit immédiatement édicté et appliqué.

3° La Commission a également décidé de demander à M. le ministre de l'Agriculture de signer le décret relatif à la livraison des vins à l'intendance.

IIe Journée de la défense sanitaire des végétaux. A l'occasion du Salon de la Machine agricole (du 18 au 28 février 1938) et dans son enceinte, aura lieu *le 24 février 1938*, organisée par la Ligue nationale de lutte contre les ennemis des cultures, une IIe Journée de la défense sanitaire des végétaux, dont ci-après le programme :

9 h. 30 : La technique actuelle des traitements contre :

a) Le doryphore (M. Trouvelot).

b) Le carpocapse (M. Balachowsky).

c) L'eudémis et la cochylis (M. P. Marsais)

14 h :

d) Le matériel moderne de traitements par pulvérisation employé contre les parasites des arbres fruitiers M. Coupan).

e Où en est la question de l'institution d'un contrôle officiel d'efficacité des produits destinés à lutter contre les ennemis des cultures. L'exemple de l'étranger (M. Régnier).

f) Où en est l'organisation de la défense sanitaire des végétaux. L'organisation professionnelle (M. Gonde).

Adhésion à la « IIe Journée » 10 frs., donnant droit à une réduction du tarif de transport (40 o/o) pour se rendre à Paris sur demande à l'accès gratuit au salon de la Machine agricole et aux manifestations annexes pour la journée du 24 février au compte rendu des travaux de la IIe Journée.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à la Ligue nationale de lutte contre les ennemis des cultures, Maison de l'Agriculture, 129, Bd. St-Germain, Paris (6e).

Légion d'honneur. — *Au grade de Commandeur.* — Chappaz (Georges), inspecteur général honoraire de l'agriculture.

Au grade d'Officier. — Girard (Maurice), directeur des Services agricoles de la Nièvre. — Masse (Louis), ancien président de l'Académie d'agriculture. — Warcollier (Georges), directeur de la station pomologique de Caen.

Au grade de Chevalier. — Babut (Jacques), vice-président de la ligue des moyens et petits viticulteurs. — Chaquin (Alphonse), directeur des Services agricoles de la Loire inférieure. — Maurice (Louis), directeur de la station de recherches chimiques, à Montpellier. — Roy (Henri), directeur des Services agricoles de l'Isère.

PARTIE OFFICIELLE

Prime à l'oléiculture

Décret du 18 décembre 1937

Le taux de la prime simple à laquelle auront droit les propriétaires d'oliviers, est fixé pour l'année 1937 à 0 fr. 483 par arbre.

BULLETIN COMMERCIAL

MIDI.

Gard. — **Nimes**, 7 février. — Marché des vins : 8°5 à 11°, 16 50 à 14 fr. ; 11° et au-dessus, 14,50 à 13 fr. 50 ; vins de café. 17 à 16 fr. ; vins blancs rosés paillet gris, 16,50 à 15 fr

Marché plus ferme que le précédent.

Dans les coopératives des Cévennes les 9°5 obtiennent aujourd'hui 1:6 fr. l'hecto contre 155 fr. de la semaine dernière ; les 10°se paient 157 fr à 158 fr. l'hecto ; les 10°5, 157 à 158 fr. l'hecto

Dans les coopératives de la plaine les 10° se paient environ 153 fr. l'hecto et les 10°5 dans les 155 fr. l'hecto.

Les expéditions sont très calmes. Les demandes de l'extérieur sont peu nombreuses.

Vente dans les coopératives : Congeniès, 28 janvier, 489 hectos, vin rouge. 10°7, 160 francs l'hecto ; du 31 janvier. 278 hectos, vin rouge, 107, 60 fr. l'hecto. Acompte de suite. Retiraison et paiement quinzaine.

Beaucaire : 400 hectos, vin rouge, 9 5, à 154 fr. 10 l'hecto.

Hérault. — **Montpellier**, 8 février. — Rouge, 9° à 12°, 16,75 à 13 fr. 75.

Vins rosés, blanc de blanc, incotés.

Chambre d'Agriculture de l'Hérault. — La Commission d'établissement des cours des vins nous communique :

Vin rouge, 9° à 11°, 16,50 à 14 fr. 50 le degré.

Cours soutenus, tendance ferme.

Ventes signalées par la Fédération des Caves coopératives de l'Hérault :

Lodève : 500 hl. rouge 10°, a 155 fr. ; Clermont l'Hérault, 500 hl. 10 5, à 158 fr. 70 ; Frontignan, 150 hl rouge, 11 2, à 168 fr.

Sète, 2 février. — Rouge, 13,50 à 16 fr 50 ; rosé, 14 à 16 fr. 50 ; blanc, 15 à 17 fr.

Vins d'Algérie : rouge, 14,75 à 15 fr. 50 ; rosé, 15 à 16 fr. ; blanc, 16 à 17 fr.

Béziers, 4 février — Vins rouges, 9° à 11°, 16,50 à 14 fr. 25, rosés, sans affaires ; vins blancs, 11° à 12°, 15,75 à 15 fr.

L'activité de la semaine dernière fait place à un calme et à une tendance hésitante. Les affaires sont peu nombreuses. Signalons :

Près Nizas, 1.100 hl. 10° 155 fr. (toutes tranches) ; près Puisserguier, 3 500 hl. 9°7 152 fr (toutes tranches) ; près Béziers, 270 hectos 9°3, 150 fr. (libres) ; près St-Génies-le-Bas, 155 hectos 10°, 153 fr. (troisième tranche) ; près St-Génies-le-Bas, 190 hl. 10°1, 155 fr. troisième tranche) ; près St-Génies-le-Bas, 145 hl. 9°7, 155 fr. (libres) ; près Vias, 14 hl. 9°1, 153 fr. ; près Vias, 100 hl. 10°5, 155 fr ; près Boujan, 140 hl. 11°4, 160 fr. ; près Boujan, 140 hl. 9°7, 156 fr. ; près Béziers, 1.000 hl. 11°, 156 fr. (toutes tranches) ; près Béziers, 350 hl. 9°5, 154 fr. ; Hospice de Béziers, 370 hl. 11° 150 fr ; près Béziers, 1.000 hl. 10°8, 155 fr. (toutes tranches).

Olonzac, 6 février. — 13,50 a 15 fr. 75 le degré avec appellation d'origine minervois.

Aude. — **Carcassonne**, 5 février. — 9° à 10°, 16,50 à 15 fr. 25 ; 10°5 à 12°, 14,50 à 13 fr. 50.

Marché calme qui manifeste, comme sur les autres places vinicoles, un ralentissement appréciable des affaires.

Narbonne, 3 février. — 9°, 16,25 à 16 francs 50 ; 9°5, 16 fr. ; 10° à 10°5, 15,25 à 14 fr. 50 ; 11°5 et au-dessus, 14,50 à 13 francs 50.

Lézignan, 2 février. — Minervois et Corbières : 10° à 12°, 15,50 à 13 fr. 50.

Pyrénées-Orientales. — **Perpignan**, 5 février. - 9°5 à 11°, 15,75 à 14 fr. ; 11° à 12°, 14 à 13 fr. 50.

Affaires rares. Tendance ferme. On a traité en Hautes-Corbières, de beaux 12° à 170 fr. l'hecto.

Chambre d'Agriculture, 5 février. — Vins : Pas d'affaire signalée. En présence du manque de renseignements de la part des propriétaires et des coopératives depuis le mois de novembre dernier, la Commission de constatation des cours des vins de la Chambre d'Agriculture décide de ne plus se réunir jusqu'à nouvel ordre.

SUD-OUEST.

Gironde. — En Gironde le calme continue à régner au point de vue transactions, en ce qui concerne les vins ordinaires.

Mais on a signalé un bon courant d'affaires sur les vins vieux rouges de qualité intermédiaire du Médoc.

On parle de la vente de 60 tonneaux de Château-Margaux 1935, à un prix intéressant

Les cours des vins blancs ordinaires sont très fermement tenus autour de 140 à 145 francs le degré tonneau et les vins rouges ordinaires se paient sur la base de 150/155 le degré-tonneau.

Les caves coopératives maintiennent leur cotation à 155 fr. le degré-tonneau. On cite une vente de vins blancs de 10 à 11 degrés de la cave de Romagne, à ce prix de 155 fr. le degré-tonneau.

Gers. — On pratique actuellement le prix moyen de 31 fr. le degré-barrique et un peu plus s'il s'agit de petits vins, d'ailleurs peu abondants

Les eaux de-vie sont peu achalandées pour le moment, la demande étant assez restreinte. Les prix ressortent autour de 800 à 850 fr. l'hecto 51 degré.

Montpellier. — Imprimerie Charles Déhan.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE du dimanche 30 janv. au samedi 5 février 1938

	TEMPÉRATURE 1938 maxima	TEMPÉRATURE 1938 minima	TEMPÉRATURE 1937 maxima	TEMPÉRATURE 1937 minima	PLUIE 1938 mill.	PLUIE 1937 mill.
Tours						
Dimanche	10.	1.	»	»	6.	»
Lundi	11.	5.	»	»	5.	»
Mardi	10.	2	»	»	trac.	»
Mercredi	8.	4.	»	»	trac.	»
Jeudi	11.	6.	»	»	trac.	»
Vendredi	11.	1.	»	»		»
Samedi	14.	2.	»	»		»
Total					72.0	»
Angoulême						
Dimanche	11	7.	»	»	2.	»
Lundi	11.	8.	»	»	4.	»
Mardi	11.	2.	»	»	3.	»
Mercredi	9.	6.	»	»	1.	»
Jeudi	11.	6.	»	»	trac.	»
Vendredi	12.	2.	»	»		»
Samedi	15.	1.	»	»		»
Total					212.0	»
Clermont-Ferrand						
Dimanche	10.	4.	»	»	1.	»
Lundi	11.	7.	»	»	trac.	»
Mardi	11.	3.	»	»	3.	»
Mercredi	7.	4.	»	»	2.	»
Jeudi	7.	4.	»	»	4.	»
Vendredi	8.	−4.	»	»		»
Samedi	16.	−1.	»	»		»
Total					130.	»
Bordeaux						
Dimanche	13.	9.	»	»	3.	»
Lundi	13.	9.	»	»	2.	»
Mardi	11.	1.	»	»	5.	»
Mercredi	10.	8.	»	»	4.	»
Jeudi	11.	2.	»	»	1.	»
Vendredi	12.	2.	»	»		»
Samedi	15.	1.	»	»		»
Total					166.	
Toulouse						
Dimanche	14.	7.	»	»	8.	»
Lundi	12.	4.	»	»	2.	»
Mardi	13.	4	»	»	3.	»
Mercredi	10.	6.	»	»	9.	»
Jeudi	11.	7.	»	»		»
Vendredi	11.	1.	»	»		»
Samedi	14.	−1.	»	»		»
Total					140.0	»
Perpignan						
Dimanche	18.	8.	»	»	1.	»
Lundi		4.	»	»		»
Mardi	17.	6.	»	»	trac.	»
Mercredi	11.	6.	»	»	trac.	»
Jeudi	14.		»	»		»
Vendredi	18.	3.	»	»		»
Samedi	17.	1.	»	»		»
Total					45.0	»

	TEMPÉRATURE 1938 maxima	TEMPÉRATURE 1938 minima	TEMPÉRATURE 1937 maxima	TEMPÉRATURE 1937 minima	PLUIE 1938 mill	PLUIE 1937 mill
Reims						
Dimanche	8.	1.	»	»	4.	»
Lundi	9.	5.	»	»	2.	»
Mardi	9.	2.	»	»	1.	»
Mercredi	7.	2.	»	»	trac.	»
Jeudi	10.	6.	»	»	trac.	»
Vendredi	11.	−2.	»	»		»
Samedi	6	−3.	»	»		»
Total					177.0	»
Dijon						
Dimanche	9.	1.	»	»	3.	»
Lundi	6.	5.	»	»	2.	»
Mardi	10.	2.	»	»	4.	»
Mercredi	5.	1	»	»	1.	»
Jeudi	8.	4.	»	»	1.	»
Vendredi	11.	1.	»	»	trac.	»
Samedi	9.	−3.	»	»	0.	»
Total					151.0	»
Lyon						
Dimanche	10.	2.	»	»	3.	«
Lundi	8.	2.	»	»	1.	«
Mardi	10.	2.	»	»	3.	«
Mercredi	7.	1.	»	»	2	«
Jeudi	9.	2.	«	»		«
Vendredi	8.	− 3.	»	»		»
Samedi	13.	−3.	»	»		«
Total					200	»
Marseille						
Dimanche	12.	6.	»	»	trac.	«
Lundi	11.	1.	»	»		«
Mardi	12.	5.	»	»		»
Mercredi	9.	4.	»	»		«
Jeudi	10.	−1.	»	»		«
Vendredi	14.	0.	»	»		«
Samedi	15.	−1.	»	»		«
Total					62.0	»
Alger						
Dimanche	17.	14.	»	»		«
Lundi	19.	10.	»	»		«
Mardi	16.	13.	«	«		«
Mercredi	16.	10.	«	«		«
Jeudi	15.	10.	«	«		«
Vendredi	16.	9.	«	«		«
Samedi	15.	8.	«	«		«
Total					»	»
Montpellier						
Dimanche	17.4	6.3	9.9	5 9	1.5	11.2
Lundi	16 3	7.5	9.6	7.0		0.0
Mardi	14.8	10 0	9.7	7.3		2.7
Mercredi	14.4	5.0	15.4	3.8		0 1
Jeudi	10 9	0.0	12.4	4.5		0 0
Vendredi	14.9	2.8	14.2	8.2		0.6
Samedi	19.9	1.8	12 8	10.1		0.1
Total					11.6	14.8

Observations.— Hiver.

Exposition Coloniale — Paris 1931 — GRAND PRIX

BOUILLIES JACQUEMIN

GEL-VERDET Breveté S.G.D.G. — Association de Bouillie Bourguignonne et de Verdet à l'état naissant

GEL-ARSÉNOVERDET Même formule arsénicale contre maladies (MILDIOU) et INSECTES

(INVENTIONS R. GIMEL, LICENCIÉ ÈS SCIENCES)

BOUILLIE U.-U. PYRIDINÉE INSECTICIDE

(cupri-sulfi-formolée pyridinée).

Vous ***TRIPLEREZ la durée d'action*** des sulfatages par addition aux ***Bouillies de toutes formules*** d'

ADHÉSIF JACQUEMIN qui les rend adhérentes et colloïdales, résistantes à la sécheresse comme aux fortes pluies. ***Résultats certains.*** Économie de cuivre et réduction du nombre de traitements.

Demander compositions, références de tous les vignobles de France et d'Algérie, notices gratuites et renseignements **INSTITUT JACQUEMIN, à MALZÉVILLE-NANCY**

VITICULTEURS !

L'Engrais indispensable à vos vignes est l'*AZOTE ORGANIQUE*, dont l'effet puissant et continu donne le meilleur résultat tout en évitant l'acidification de la terre et en lui donnant l'humus nécessaire.

L'Azote organique du *TOURTEAU* est la meilleure, la plus assimilable et la moins chère, mais exigez :

le Tourteau d'Arachides déshuilés

(PROGRÈS N° 31)

produit extra-sec, garanti **HUIT POUR CENT** d'Azote Organique minimum, des

ÉTABLISSEMENTS ROCCA TASSY & DE ROUX

9, rue Roux de Brignolles — MARSEILLE

MACCLESFIELD S'AN LA COPNUBIA BORDEAUX

BOUILLIE MACCLESFIELD

15% de Cuivre pur

Ag. gén. : GARRIGUE & CHALLOU - Bordeaux-Béziers

SOIGNEZ ÉCONOMIQUEMENT VOS VIGNOBLES avec

LES COLLOIDES L. C. A.

PAROIDIUM
-: Soufre en suspension colloïdale :-
GRIVER
Cuivre en suspension colloïdale

Écrire à **M. ALLAN**
1, rue du Général-Thomières
BÉZIERS

Vignes

ETABLISSEMENTS VITICOLES
Maclet Botton
SPÉCIALISTE

Cépages hybrides
donnant
SANS SULFATAGE
vin riche en alcool
RÉSULTATS CERTAINS ET DURABLES

Arbres fruitiers
Raisins de Table

80, ROUTE DE RIOTTIER
VILLEFRANCHE
EN BEAUJOLAIS (RHONE)

BROCHURE contre 2 fr.
LA VITICULTURE NOUVELLE N° 26

LE RAMASSEUR DE SARMENTS

fabriqué par les

ATELIERS DES CULTIVATEURS "JEAN"

à CARCASSONNE, 18, route de Toulouse

Modèle breveté vous donnera entière satisfaction par la façon parfaite dont il nettoiera vos vignes, par la facilité de son maniement, par la solidité de sa construction, par son prix modéré.

Pommes de terre de Semences
DE BRETAGNE
Adressez-vous à la Maison spécialisée :
COAT & TÉLIAS
à PLOUARET (C.-du-N.)
qui vous adressera franco sur demande son catalogue de plus de 40 variétés

MATÉRIEL DE SULFATAGE MODERNE
Etabl^ts DENAT & C^ie
55, Avenue Gambetta - **BÉZIERS** - T. 9-65
Les Reines de Pompes à compression
La SUPER-COURSANNAISE
à double effet
La SUPER-EXPRESS
à simple effet
Renseignements sur demande

SPÉCIALITÉS
DE
Pommes de Terre de Semences
DE BRETAGNE

LE CORGUILLÉ Frères
à YFFINIAC
(C.-du-N.)

VERALINE MAAG-PROGIL

à base
d'Huile d Anthracène
sélectionnées

POUR TRAITEMENTS D'HIVER

SOCIÉTÉ PROGIL
10, Quai de Serin — LYON

Vous obtiendrez :
Germination
Rendement
Conservation
avec les plants de
POMMES DE TERRE BRETONNES
des Cultures surveillées
DE
l'ANCne SOCIÉTÉ FERMIÈRE BRETONNE
J. DESCHAMPS, successeur
SAINT-BRIEUC
40 Variétés nouvelles, résistantes, productives
Livraisons conformes au Décret
Demandez catalogue illustré gratis et franco
Sarrazin, plants de choux, trèfles bretons
Insecticides, efficacité garantie
Agents sérieux acceptés partout

CARBONATE DE SOUDE

Les bouillies au Carbonate de Soude SOLVAY sont économiques à l'emploi

SOLVAY

HYBRIDES × VINIFERAS

Créations récentes

de haute résistance aux maladies

SEYVE-VILLARD

HYBRIDEUR

à SAINT-VALLIER (Drôme)

Collection importante des meilleurs hybrides anciens et nouveaux
BOUTURES, RACINÉS et GREFFÉS DISPONIBLES

Catalogue adressé franco sur demande

Venir visiter du 1er au 20 septembre

VIGNES AMÉRICAINES

Plants greffés de Cuve et de Table des Variétés les plus usitées de toutes régions.
Hybrides producteurs directs, greffés, racinés et boutures.
Racinés Porte-greffes. — Boutures greffables et pour Pépinières.
Hybrides de Berlandieri 41 B, 420 A, 34 EM, 161 — 49 31 R, etc...

AUTHENTICITÉ ET SÉLECTION GARANTIES

Souscription aux Plants-greffés avec greffons fournis par l'acheteur

Prix et Renseignements par lettre sur demande

PÉPINIÈRES BOUILLARD, A GRILLON (Vaucluse)

AGENDA AGRICOLE
VERMOREL
1938
8 fr. 50

Les meilleures formules pour :

Récolter du bon vin.
Produire de bons et beaux fruits.
Lutter contre les insectes et les maladies.

Tous les renseignements agricoles indispensables.

franco à nos Bureaux .
1 *bis*, Rue de Verdun - MONTPELLIER

Pour TRAITEMENTS D'HIVER

des VIGNES et ARBRES FRUITIERS

il faut employer

le

PERMANGANATE de POTASSE AGRICOLE

destruction radicale des vieilles écorces, mousses, etc...
jamais de brûlures,
emploi simple et facile, dépense insignifiante
action favorable sur la végétation

Conseils et Renseignements sur demande

Société des Usines Chimiques RHONE-POULENC
21, Rue Jean-Goujon — PARIS (8e)

APPAREILS ROTATIFS
A CONCENTRER SOUS LE VIDE
D. S.G.D.G.

Appareils travaillant sous un vide de 74 cm. de mercure donnant une température de 22 degrés centigrades au produit traité.

ÉCONOMIE de VAPEUR très importante.

TRÈS GRANDE RAPIDITÉ de concentration

MARCHE CONTINUE et DISCONTINUE.

N'EXIGEANT QU'UNE FAIBLE QUANTITÉ D'EAU pour la condensation.

Peuvent concentrer tous les produits même les plus délicats et à un degré très élevé, tels que tomates, laits, jus de fruits, moûts de raisins, etc...

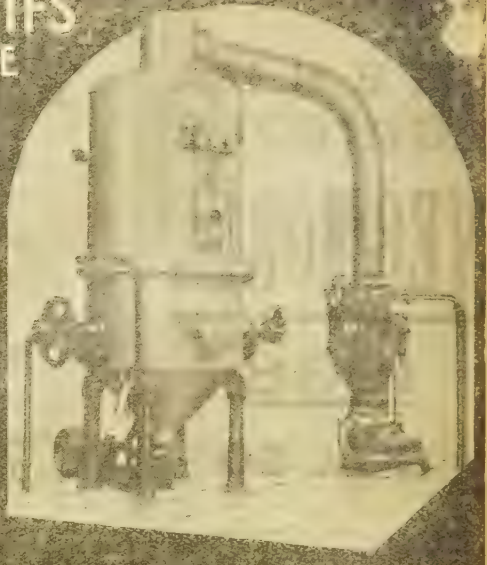

DELESTAING & POGGI
CONSTRUCTEURS A MARSEILLE - 10, RUE AUPHAN

Société Nouvelle des Etabls SILVESTRE

7, Place Bellecour, 7 — LYON

Téléph. : Franklin 41-82

Produits Anticryptogamiques et Insecticides

Bouillie Michel Perret

Bouillie adhérente par le Sucrate de chaux. Sa grande supériorité lui vient de son adhérence, de sa richesse en cuivre soluble, de la facilité et de l'économie de son emploi. Titre garanti : 15 pour cent de cuivre métal pur.

Verdet neutre « Emeraude »

Le plus efficace, le plus pratique, le plus économique. Titre garanti 31,50 o/o de cuivre métal pur.

CASOBYL MALY

Rend immédiatement les soufres mouillables; adhésif puissant. Permet d'effectuer les traitements mixtes « Soufre-Bouillie ».

Glu « Glufix »

Pour défendre les arbres fruitiers contre les ravages des chenilles et surtout des chématobies ou phalènes hiémales.

40 années de références et de succès

CONSTRUCTION D'INSTRUMENTS ARATOIRES
Etablissements AUBERT
Société à responsabilité limitée au capital de 250.000 francs
14, rue Toiras - MONTPELLIER (Hérault) — MAISON FONDÉE EN 1888
SPÉCIALITÉS : Araire, Bineuse, Bisoc, Brancard, Charrue vigneronne, Charrue à défoncer, Chariot à fumier, Cultivateur, Déchausseuse, Gratteuse, Ramasse-sarments, Trainoir.

POUR LA RECONSTITUTION DE VOS VIGNOBLES
Adressez-vous en toute confiance aux :
PÉPINIÈRES Cl. LETOURNEAU
à BURGY (S.-&-L.) — Téléphone n° 1
Etablissement de Viticulture & Champs d'expérience fondés en 1901.

Vous y trouverez aux meilleurs prix et conditions : PLANTS GREFFÉS de table et de cuve des principales variétés. — HYBRIDES NOUVEAUX autorisés, des meilleurs n°s, en racinés et greffés. — BOUTURES GREFFABLES de production directe à la Propriété.

Prix courant et renseignements f°. — Analyse gratuite de tous les terrains
Authenticité garantie sur facture — Nombreuses références dans toutes les régions viticoles

150 STATIONS
vous attendent dans
LES ALPES ET LE JURA

POUR VOS WEEK-END
ET VOS VACANCES A LA NEIGE
LE CHEMIN DE FER
MET A VOTRE DISPOSITION ;

De nombreux trains de jour et de nuit rapides et confortables — Des trains spéciaux ou " Trains de neige " (2e et 3e cl.) avec 50 o/o de réduction — Des billets et des cartes à prix réduits — Toute une documentation pratique pour préparer votre voyage :
" Les Fiches-Neige "
" L'Horaire bleu " pour les Alpes et le Jura
" Un Bulletin météorologique " quotidien
Des consignes de skis à Paris-P. L.-M. Lyon, Marseille, Nice, Morez, etc,..

Stockez de la santé
Renseignez-vous dans les gares et agences de voyages

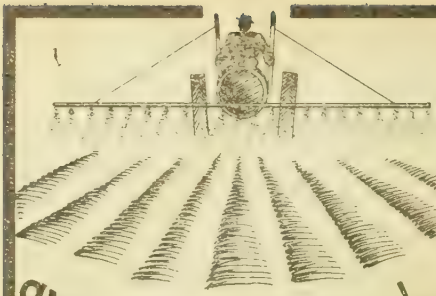

TRAITEZ
VOS CÉRÉALES
avec des appareils de qualité

ÉCLAIR-REX
ASIA et AUSTRALINA
SAPOM 36 et SUPER-SAPOM

VERMOREL

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE (RHÔNE)
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8.000.000 DE FRANCS.

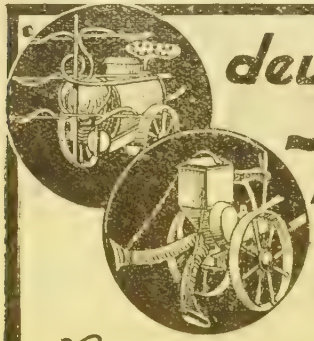

deux inséparables...
LE RENOVEX
et L'AQUILON
au service de vos vignes

Finesse de pulvérisation.
Puissance de projection.
Douceur de traction.

VERMOREL

VILLEFRANCHE *(RHÔNE)*

« SOCIÉTÉ ANONYME au capital de 8.000.000 de francs »

Fluatation des CUVES en CIMENT pour les Vendanges et les Vins

ALCOOLS, HUILES, CIDRES, BIERES

L'affranchissement des cuves en ciment par la fluatation peut être fait par le premier venu et représente une dépense de fluate insignifiante par mètre carré. — La fluatation donne aux revêtements en ciment la résistance qui leur manque. — Les cuves ne sont pas attaquées ; le vin ne se sature plus, n'est plus trouble, bleuâtre, plat, amer. En outre, l'action spéciale des fluates qui prévient les fermentations parasitaires dans les pores des parois assure la conservation des vins pendant et après la fermentation.

SUPPRESSION DU VERRAGE Nombreuses Références

J. TEISSET-KESSLER -- Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PÉPINIÈRES GARONNAISES

VIGNES
HYBRIDES
Porte-greffes - Raisins de table

ARBRES
FRUITIERS - FORESTIERS
Spécialité de Pêchers
Plantes ornementales - Rosiers

cultivés et sélectionnés au

DOMAINE de BAGNOLS CASTELNAU-D'ESTRÉTEFONDS (Hte-Gne) - Tél. 1

Cultures soumises au Contrôle phytopathologique de l'État

-: **Catalogue sur demande** :-

Le plus répandu des Fouloirs-Pompe

La Pompe à Vendange "MAV"

BREVETÉ S.G.D.G.

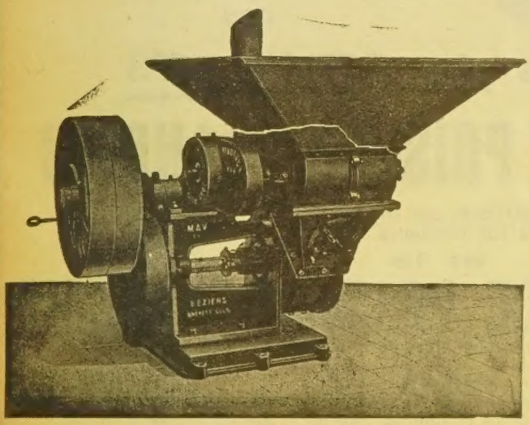

NOUVEAUX MODÈLES
RÉPONDANT AUX BESOINS
DES PLUS PETITES
AUX
PLUS GROSSES CAVES

DEMANDEZ
DOCUMENTATION P

— Lucien BETEILLE, Constructeur Breveté —
BEZIERS (Hérault)

Maison L.-A. ANGIBAUD fondée en 1877

CIE DU GUANO DE POISSON FRANCAIS

JODET-ANGIBAUD, Père et Fils, Succrs

Siège à LA ROCHELLE, 21/23, Avenue de Metz et 4/6, rue Jourdan

Téléph.: 21-31 à La Rochelle ; 26 à Neufchâtel (P.-de-C.) ; 4 à Brévands, par Carentan 3 à Quéven (Morbihan) ; 7-30 à Lorient-Kéroman ; 21 à Gujan-Mestras (Gironde)

Reg. du Com. 837, La Rochelle

VINGT USINES modernes équipées électriquement certaines avec embranchement particulier et reliées aux Cies de chemins de fer.

NOMBREUX CHANTIERS sur tout le littoral français OCÉAN et MANCHE

SEULS FABRICANTS

DES

Engrais les plus PUISSANTS

le GUANO DE POISSON FRANÇAIS

qui s'emploie dans tous les SOLS et sur toutes CULTURES
Résultats merveilleux sur plusieurs récoltes

et le

SUPERGUANO DE POISSON FRANÇAIS

plus spécialement préparé pour la fumure des

VIGNES

ou il donne depuis plusieurs années des **RÉSULTATS MERVEILLEUX** tant au point de vue de la pousse que de la fructification

S'adresser pour l'Hérault, le Gard, l'Aude, à :

Henri PUGI, agent général. **5, Allées Paul-Riquet - BÉZIERS**

Pour les autres départements ; à la Maison JODET-ANGIBAUD, à LA ROCHELLE, qui fournirales adresses des autres agences

NAAKI

NAAKI

Le moyen le plus efficace
pour la conservation
des Stocks de Blé, Graines
et autres Céréales

ET LA LUTTE
contre les
CHARANÇONS

assèche les grains
tue les charançons, teignes, alucites
en poudre
économique
inocuité absolue
protection à durée indéfinie

Démonstrations — Renseignements — Références

à Société anonyme des **Mines de Soufre d'Apt**

Siège social - 5, rue de Nimes - ARLES (B. du R.)

Administrée et dirigée par plusieurs Ingénieurs Agricoles, dont plusieurs lauréats de l'École Nationale d'Agriculture de Montpellier

PYRALION contre **PYRALE, ESCA,** certaines formes de **COURT-NOUE** **Cochylis, Eudémis,** etc...

POLYSULFOR radical contre **FUMAGINE, MONILIA** **COCHENILLES, OIDIUMS,** etc.

VITRIOLINE contre la **CARIE**

-: Carboserum, Blancoserum :-

GLORIA SCHLŒSING Soufre sans coulure pour le méchage parfai des vases vinaires

ENGRAIS SCHLŒSING

BOUILLIES CUPRIQUES, ARSENICALE, DORYPHORIQUE
SOUFRES NOIRS ORDINAIRES, CUPRIQUE, NICOTINES,
etc..., etc,.,
Fourmicide, Courtiliol, Occipuce, Tue-Herbe, etc.

Demandez les Notices gratuites et franco

USINES SCHLŒSING FRERES & Cie
175, RUE PARADIS · MARSEILLE
Usines à : **MARSEILLE · SEPTEMES · ARLES · BORDEAUX · BASSENS**

Le Gérant : J. BAUDIN, Ing. Agric. Montpellier. — Imprimerie Charles DÉHAN.